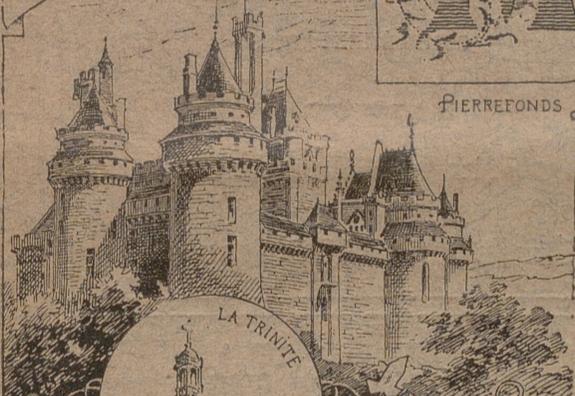
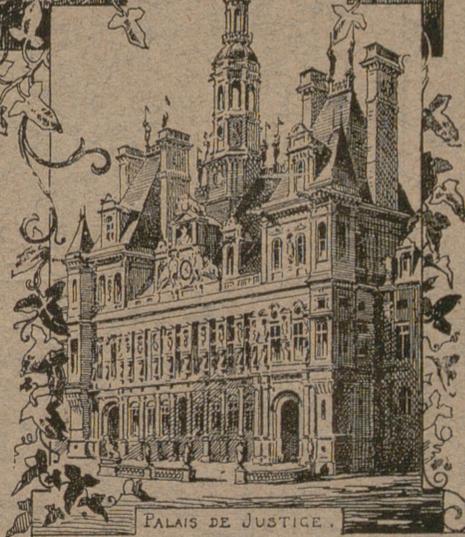
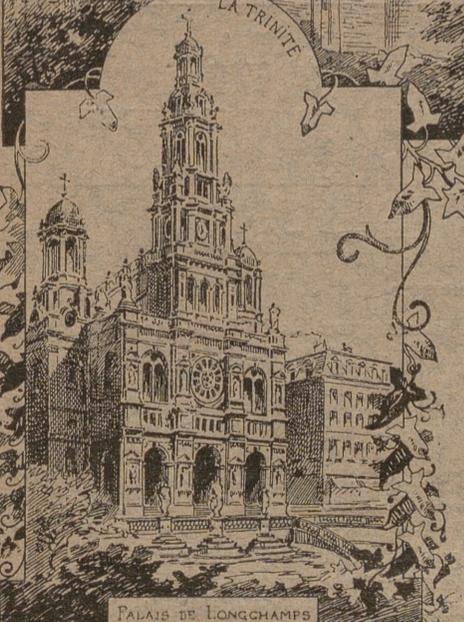




# LE CONSTRUCTION MODERNE



ART  
THÉORIE APPLIQUÉE  
PRATIQUE



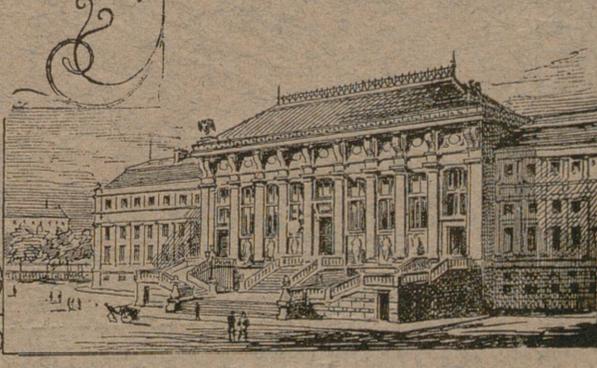
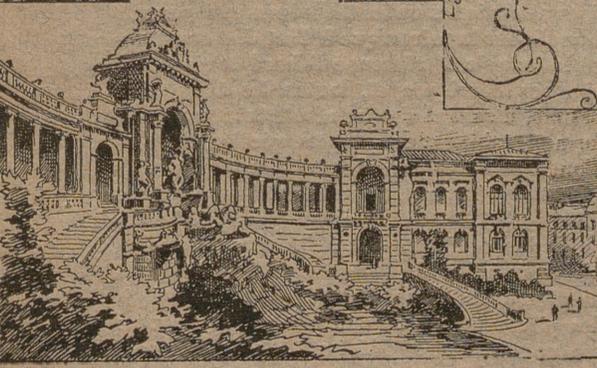
DIRECTEUR : P. PLANAT

QUATRIÈME ANNÉE. — N° 45

Samedi 17 Août 1889

Prix du numéro : 75 centimes

ABONNEMENTS :  
PARIS..... Un an, 30 fr. — Six mois, 16 fr.  
DÉPARTEMENT.. Un an, 32 fr. — Six mois, 17 fr.  
ETRANGER (Union postale), 35 fr.



Rédaction : 94, rue de Rennes.

Administration et Annonces :  
DUJARDIN ET C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS  
17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS.

Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés reçoivent en prime le *Moniteur Général* à partir du jour de leur abonnement.

R. 6599

R. 5755



LIBRAIRIE DE LA CONSTRUCTION MODERNE

DUJARDIN et C<sup>o</sup>, Editeurs

PARIS. — 17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS

HABITATIONS PARTICULIÈRES par P. PLANAT

1<sup>re</sup> Série en cours de publication :

HOTELS  
PRIVÉS

Par P. PLANAT

80 PLANCHES

EN COULEUR

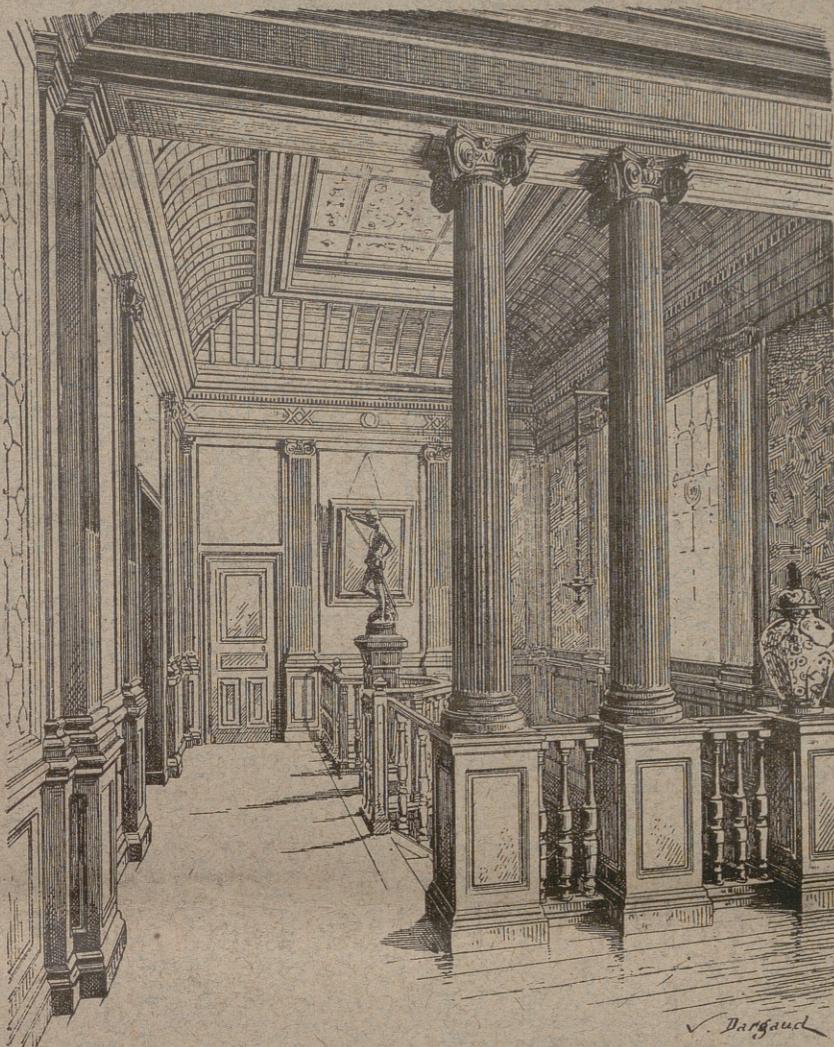
TEXTE

AVEC NOMBREUX DESSINS

COMPLÉMENTAIRES

Prix : 150 francs

Étranger : 180 francs.



PRATIQUE DE LA MÉCANIQUE APPLIQUÉE A LA

RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX

Par P. Planat

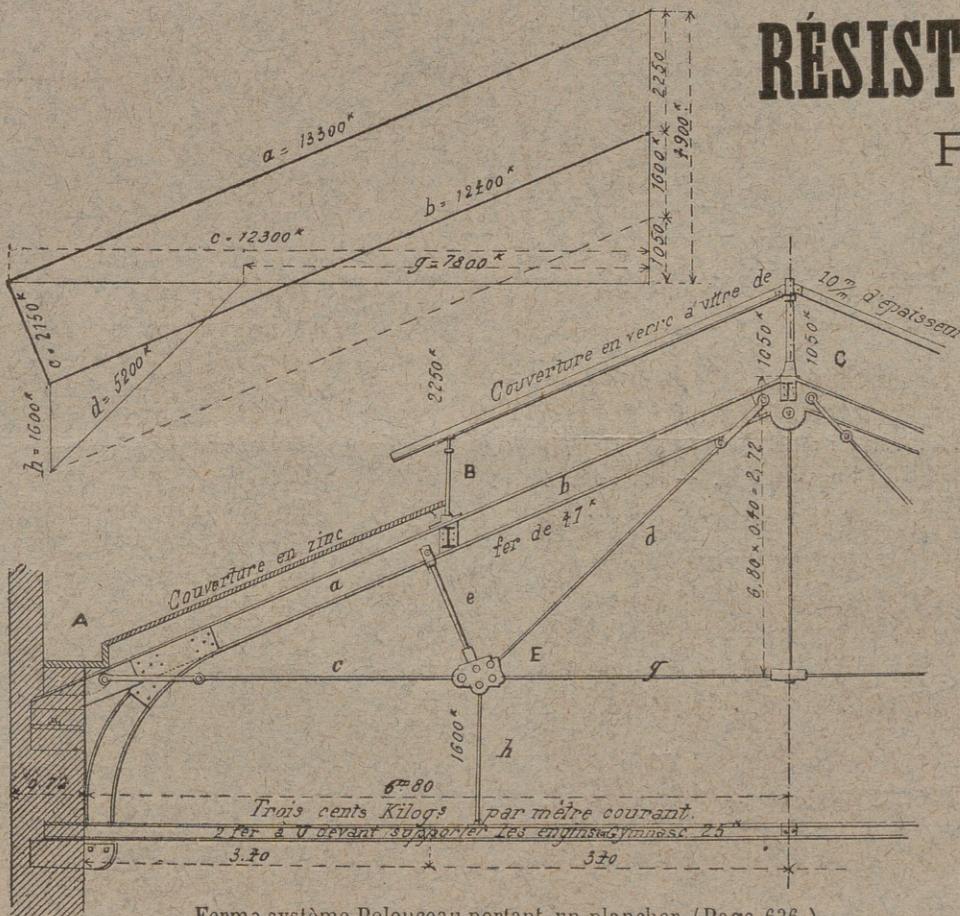
3<sup>e</sup> édition, 1 fort volume grand in-8° de 900 pages

500 figures et épures dans le texte.

55 tableaux hors texte.

BROCHÉ : 40 FR.

ÉTRANGER..... 45 fr.



Ferme système Polonceau portant un plancher. (Page 636.)

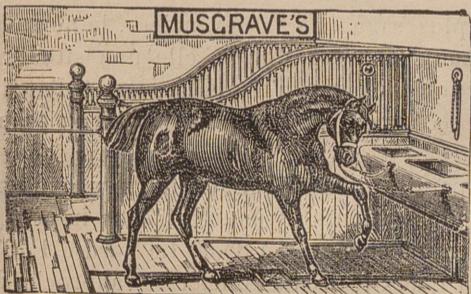
Les ouvrages publiés jusqu'à ce jour sur la résistance des matériaux sont surtout des traités théoriques où sont exposés, d'une manière abstraite, les principes analytiques ou les théorèmes qui permettent d'appliquer la mécanique à l'art des constructions. L'auteur s'est préoccupé d'abord de simplifier les principes théoriques, et, toutes les fois qu'il a été possible, d'en traduire les résultats tout calculés sous forme de tableaux graphiques, que l'on trouvera dans l'ouvrage au nombre de plus de cinquante. Ils permettent de déterminer immédiatement, et sans autre recherche, la résistance des bois, des fers à simple, à double T, des cornières, des poutres à âme pleine ou à treillis, des colonnes et piliers à section pleine ou creuse, les réactions des appuis pour les pièces posées ou encastées sur deux ou plusieurs appuis, d'où se déduisent tous les éléments utiles à connaître les épaisseurs des voûtes, etc.

**VITRAUX D'ART**  
pour Églises, Châteaux, Villas, Appartements, Meubles  
**G. PIVAIN 109, boulev. Voltaire**  
**PARIS**  
PEINTURE ET GRAVURE SUR VERRE  
*Envoi franco du catalogue sur demande.*

**MANUFACTURES de CARRELAGES MOSAIQUES**  
**V<sup>ve</sup> Raynaud et C<sup>ie</sup>**  
Usines { NARBONNE (Aude).  
à vapeur { ALGER faubourg Bab-el-Oued.  
Carreaux riches et ordinaires, noirs et en couleurs. Imitations céramiques, carreaux pour décoration intérieure et extérieure. *Envoi d'Album sur demande*  
PRODUCTION ANNUELLE: 50.000 MÈTRES  
SIÈGE SOCIAL: NARBONNE  
Spécialité de carrelages pour trottoirs, cours, écuries, etc.

**SÉCURITÉ DES INVENTEURS**  
Cabinet **BARRAUD**, ingénieur civil  
Ancien professeur de mathématiques de l'Université  
Fondé en 1882  
**H. JACQUELIN BARRAUD ET C<sup>ie</sup>**  
Ingénieurs civils  
Conseils en matière de propriété industrielle  
**BREVETS D'INVENTION**  
MARQUES DE FABRIQUE  
DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS  
EXPLOITATION ET VULGARISATION  
DES INVENTIONS BREVETÉES  
Associations. — Commandites  
Sociétés par Actions  
30, Boulevard Saint-Michel. — PARIS

**MOSAIQUES**  
Décoratives en Email  
SUR FOND D'OR  
POUR ÉGLISES, PALAIS, CHATEAUX, ECT.  
DALLAGES EN MOSAÏQUE DE MARBRE  
**GUILBERT - MARTIN**  
Fournisseur de l'Atelier National  
LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES  
**MOSAIQUES**  
Du Panthéon et du Louvre  
20, rue Genin, à Saint-Denis,  
(SEINE)

**INSTALLATIONS D'ÉCURIES**  
SELLERIES. — VACHERIES ETC.  
Maison **MUSGRAVE & C<sup>o</sup>, limited**  
**PARIS, LONDRES et BELFAST**  
  
Médailles d'or et d'argent aux Expositions Internationales.  
**MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883**  
*On peut voir nos articles en grandeur d'exécution dans nos salles d'exposition à Paris.*  
CATALOGUES et devis franco sur demande.  
**MUSGRAVE ET C<sup>o</sup>, LIMITED**  
**PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS**



**FAIENCES ARCHITECTURALES**  
DÉCORATIVES ET INALTÉRABLES

*Exécution sur commande et d'après modèle.*  
**SERGEANT, Fabricant**  
106, avenue d'Orléans, Paris.

**MOSAIQUES**  
Maison fondée en 1852  
La première qui a introduit, en France, la Mosaïque décorative en émaux sur fond d'or, figures et ornements, pour le nouvel Opéra  
DÉCORATION MURALE, VOUTES, PLAFONDS, FAÇADES, ÉGLISES, PALAIS, MUSÉES, THÉÂTRES.  
**MOSAIQUE VÉNITIENNE ET ROMAINE**  
en marbre pour pavements  
MÉD D'OR ET DIP. D'HONNEUR à toutes les Expositions univ.  
Travaux du nouvel Opéra, Hôtel des Postes, Hôtel de Ville, le Louvre, Trocadéro, Beaux-Arts, etc.  
**FACCHINA** \* maître mosaïste breveté  
47, rue Cardinet, PARIS

**PHOTOGRAPHIE**  
SPÉCIALE  
POUR MM. LES ARCHITECTES  
Reproduction de façades et intérieurs d'après nature  
Reproduction à l'échelle exacte de plans et dessins  
Photogravure typographique  
Photolithographie  
**FERNIQUE**  
31, Rue de Fleurus  
PARIS  
Chevalier Légion d'honneur. Méd. Argent. Paris 1878  
Méd. Or, Anvers 1885. Diplôme d'honneur, Paris 1885

**MARBRES EN GROS**  
**CHEMINÉES**  
ANCIENNE M<sup>me</sup> HURET & C<sup>ie</sup> DENOYEZ & A. MAYBON  
**A. MAYBON**  
46 et 48, Rue St Sabin, PARIS.  
GRANDS MAGASINS D'EXPOSITION

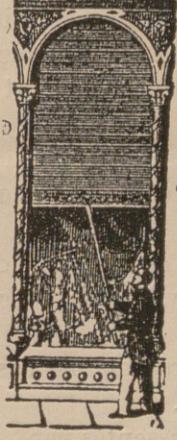
NI FROID NI AIR BOURRELETS JACCOUX  
CALFEUTRAGE INV. 35, rue de l'Echiquier

ROBINETS et Garde-Robes **PION & CHASTEL** ROBINETS et Garde-Robes  
3, RUE PORTEFOIN, PARIS.

Méd. d'or, Ex. Universelle de 1878  
**CARRELAGES MOSAIQUES**  
EN GRÈS CÉRAME DE LA VALLEE DE BRAY  
**BOULENGER AINÉ**  
ACHILLE BOULENGER, Succ<sup>r</sup> AUNBUIL (Oise)

**MOSAIQUES**  
EN MARBRES POUR DALLAGES ET SURFOND OR  
Figures et ornements pour décorations murales, voûtes, plafonds, etc.  
DÉCORATION EN ÉMAUX ET DALLAGES  
du Nouvel Opéra, Musée du Louvre, Banque de France, Nouvel Hôpital du Havre, Église Saint-Paterne, à Orléans, Musée d'Amiens, etc.  
RÉCOMPENSES: Paris, 1867, 1878, 1885, 1886;  
**ANC<sup>ne</sup> M<sup>on</sup> MAZZIOLI, DEL-TURCO**  
1<sup>re</sup> MAISON FONDÉE A PARIS  
**A. ZANUSSI, EX-REPRÉSENTANT, SUC<sup>r</sup>**  
Rue de Grenelle, 151, Paris. Succursale à Amiens, rue Jules-Barni, 40. Correspondant à Orléans, Didier, r. des Anglaises, 4

**FRANÇOIS COIGNET & C<sup>ie</sup>**  
PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B<sup>e</sup> S G D G  
**CARRELAGES**  
Striés pour cours et passages  
dits mosaïques en ciments colorés  
en mosaïques de granits et de marbres  
**MOSAIQUES COIGNET B<sup>s</sup> S G D G**  
CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc.  
MOSAIQUES DÉCORATIVES  
EXÉCUTION SUR PLACE  
**MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES**  
3, rue des Mathurins, Paris.  
USINES A ASNIÈRES (SEINE)

**CLARK ET C<sup>o</sup>**  
Inventeurs des Fermetures en tôle d'acier ondulé roulant d'elles-mêmes  
**CLARK BUNNETT ET C<sup>o</sup>, LIMITED, S<sup>ucc<sup>rs</sup></sup>**  
Médaille d'Argent  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1878  
Récompenses aux Expositions de  
Vienne 1867  
Londres 1862  
Moscou 1872  
Dublin 1872  
Récompenses aux Expositions de  
Oporto 1865  
Philadelphie 1876  
Melbourne 1881  
Amsterdam 1883  
  
Fournisseur de l'Etat, de la Ville de Paris de la Cie des Chemins de fer de l'Est, etc., etc.  
MAISON ETABLIE A PARIS EN 1860.  
BUREAUX ET ATELIERS  
**Impasse Boileau, Auteuil, Paris.**  
Ascenseurs Hydrauliques et autres.

## SOMMAIRE :

TEXTE. — Lettre d'Italie à la « Construction Moderne » : Gloires artistiques du canton tessin.

Les Républiques américaines à l'Exposition Universelle.

École des Beaux-Arts : Concours de 1<sup>re</sup> classe.

Les Bâtiments civils

Consultations juridiques.

Exposition Universelle : Matériaux de construction.

Construction d'écoles. — Nominations. — Nouvelles.

DESSINS. — Frontispice. — Porte de Saint-Laurent à Lugano. — Monument de Bonino da Camplone à Vérone. — Palais Vandramin à Venise.

Pavillon du Mexique.

École des Beaux-Arts : Une chapelle dans un château.

Consultations juridiques, 4 croquis.

Exposition Universelle : Matériaux de construction, 6 croquis.

PLANCHES HORS TEXTE. — Salon de 1889 : Un tombeau, planche 97. — Exposition Universelle : Pavillon du Vénézuéla, planche 101.

## ASSOCIATION RÉGIONALE DES ARCHITECTES DU SUD-EST

(Suite)

X

Tous les votes se feront au scrutin secret et par appel nominal; la majorité sera de la moitié plus une des voix présentes. Les délégués auront seuls le droit de voter à raison de une voix par dix membres titulaires ou fraction de dix membres titulaires, composant chaque société. Exemple : une société de vingt membres titulaires disposera de deux voix, une société de sept membres titulaires seulement, disposera d'une voix.

Un seul délégué pourra représenter toutes les voix de la société; il ne pourra représenter qu'une société.

Les propositions seront préalablement à leur mise aux voix, déposées écrites sur le bureau.

XI

La clôture des travaux ne sera prononcée qu'après l'épuisement de l'ordre du jour.

XII

Le compte-rendu de la conférence sera distribué dans les six semaines qui suivront la clôture des travaux; il n'y sera inséré *in extenso* ou en résumés, que les manuscrits qui auront été remis au secrétaire du comité d'organisation huit jours au plus tard après la clôture de la conférence. Les manuscrits ne seront écrits qu'au verso.

XIII

Les archives seront déposées au siège de la plus ancienne société.

XIV

ORDRE DU JOUR

1° Vérification des pouvoirs.

2° Rapport du comité d'organisation.

3° Élection du bureau.

4° Lecture de la correspondance.

5° Fixation de l'ordre du jour.

6° Ralliement corporatif en province.

a) Principe : le ralliement est-il nécessaire?

b) But : culte de l'art; défense des intérêts professionnels, etc.

c) Organisation : système d'une société unique, générale, système de sociétés autonomes, se rattachant à un centre commun, etc.

d) Voies et moyens : organe commun, caisse commune, argent, activité, concessions mutuelles, discipline, persévérance, etc.

(Projet présenté par l'association régionale des architectes du Sud-Est.

Projets présentés par.....

7° Etude sur le diplôme obligatoire, par M. Courau, vice-président de la société régionale des architectes du midi.

8° Divers. (Les sociétés ou individuellement, leurs membres, sont priés de faire inscrire à l'ordre du jour, les questions

qu'ils désireraient soumettre aux délibérations de la conférence.

*Délibéré à Nice, le 20 juillet 1889,*

Par l'Association régionale des architectes du Sud-Est.

*Le secrétaire :*

*Le président :*

J. JOURDAN.

H. E. CHEVALLIER.

## ÉCONOMIE ET FINANCE

Toutes les provinces sont maintenant en branle et Paris s'emplit chaque semaine de nouveaux visiteurs. Cette affluence s'accroît évidemment après les derniers travaux de la moisson, en raison des satisfactions importantes qu'elle donnera à la culture, dans toutes ses branches. Elle se prolongera jusqu'à la fin de septembre, d'abord parce que nombre de Parisiens, émigrés au bord de la mer ou rappelés par les chasses, rentreront alors; puis, parce que la population des pays de vignobles ne pourra guère accomplir avant cette époque le pèlerinage national du Champ-de-Mars.

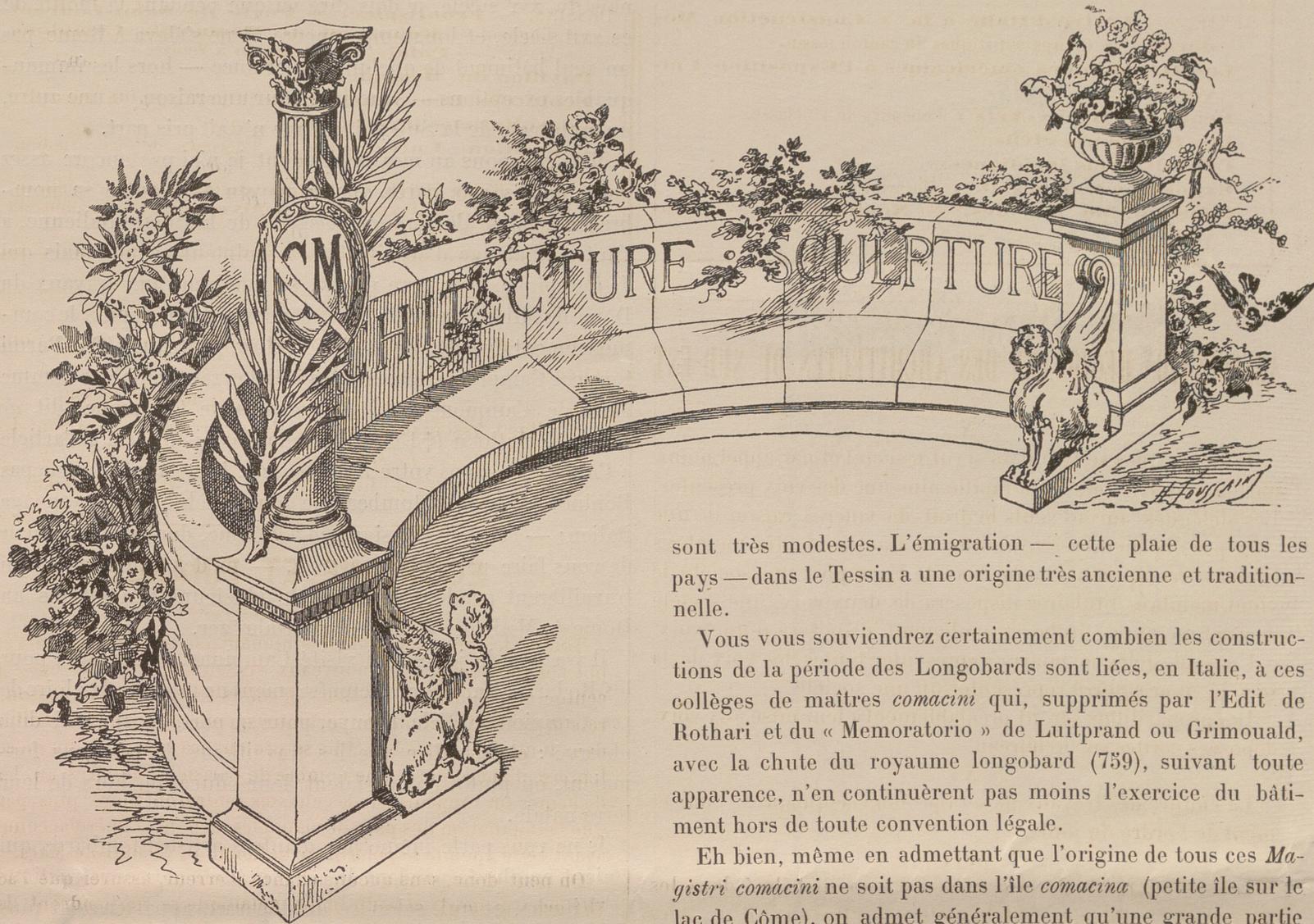
On peut donc, sans aucune chance d'erreur, assurer que l'activité des transports et le drainage métallique se soutiendront dans les mêmes proportions. Les recettes des chemins de fer feront ressortir pendant août et septembre de larges excédents de recettes et l'or affluera par millions à la Banque. L'encaisse de notre premier établissement affleure 1,300 millions; elle se grossira vraisemblablement de 200 autres. Les excédents du trafic qui dépassent actuellement 23 millions, pour peu que le progrès hebdomadaire se maintienne à 2 millions, dépasseront 48 millions fin octobre.

Les conséquences directes de ces faits sont faciles à saisir : d'une part l'abondance des capitaux facilitera cet hiver toutes les opérations de crédit, aussi bien celles d'escompte que celles de report; de l'autre le produit net des quatre compagnies de chemins de fer engagées dans le régime de la garantie des intérêts, allégera de 15 ou 20 millions peut-être ce chapitre spécial du budget.

Pour peu qu'elle soit plus sage que sa devancière, la nouvelle Chambre, en se réunissant, trouvera devant elle une situation économique et financière qu'avec un peu d'intelligence et d'application elle pourra mettre en œuvre à son honneur et au grand profit de la nation.

Ce sont les vues qui paraissent dominer sur le marché financier, où la hausse des bonnes valeurs s'y poursuit sans interruption et sans excès. La Rente a été portée à 85,50 Le Nord à 1,735; le Lyon à 1,335; le Gaz à 1,385; le Crédit Foncier se rapproche de 1,300 et l'Épargne revient à ses obligations de préférence à celles de la Ville; le Suez est un peu délaissé. La Rente italienne a perdu le cours de 93; les obligations égyptiennes sont remontées à 455. Les actions du Nord et du Lyon, celles du Gaz nous paraissent toujours être, de toutes les valeurs de la cote, celles qui développeront d'ici à quelques mois, la progression la plus accusée.

E. J.



## LETTRE DE SUISSE A LA CONSTRUCTION MODERNE

GLOIRES ARTISTIQUES DU CANTON TESSIN  
(ARCHITECTES ET SCULPTEURS)

Depuis quelques semaines je me trouve dans ces lieux alpestres de la Suisse italienne pour me reposer un peu — s'il est possible — et pour étudier. Je dis, pour étudier; car la Suisse italienne est vraiment un lieu sacré aux artistes.

Le Canton Tessin, vous le savez, fut une pépinière d'architectes et de sculpteurs.

Les pays du lac de Lugano, comme ceux du lac de Côme et Mayor, développent l'exercice des professions qui se rapportent à l'industrie du bâtiment, tandis que l'aridité du sol oblige une partie de ces artistes à s'expatrier pour vivre. En effet, bien des Tessinois s'en vont à présent, comme dans l'antiquité, en Italie, en France même et, aujourd'hui, hors d'Europe pour chercher fortune; et souvent, avec succès. A cause de cela vous trouverez ici une partie de ces travailleurs avec leur petit hôtel, quelquefois construit exprès pour leurs besoins — vous les trouverez ici jouissant du fruit de leurs épargnes et vivant de leurs rentes; ce qui n'est pas difficile dans des lieux comme : Capolago, autrement dit Codelago, Mendrisio, Maroggia, Arogno, Bissone, Carona, Morcote, Melide et Lugano où la vie n'est pas chère et où les habitudes

4<sup>e</sup> Année. — N<sup>o</sup> 45.

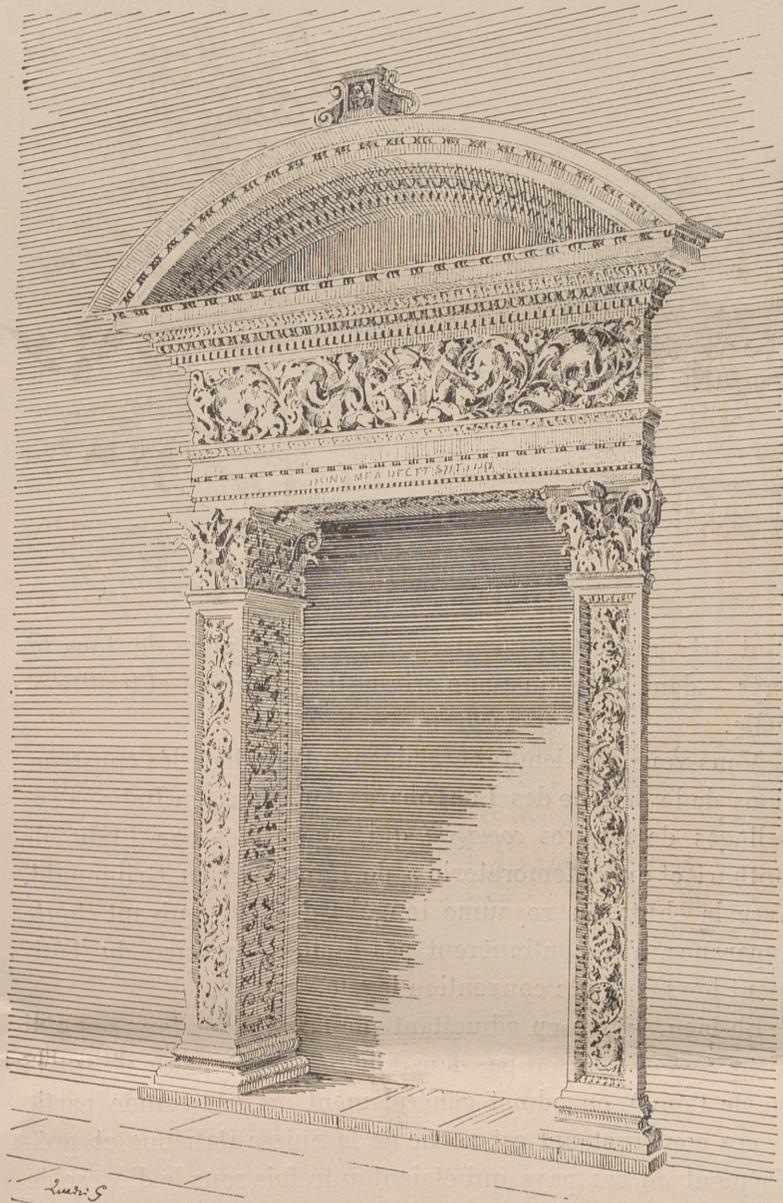
sont très modestes. L'émigration — cette plaie de tous les pays — dans le Tessin a une origine très ancienne et traditionnelle.

Vous vous souviendrez certainement combien les constructions de la période des Longobards sont liées, en Italie, à ces collèges de maîtres *comacini* qui, supprimés par l'Edit de Rothari et du « Memoratorio » de Luitprand ou Grimouald, avec la chute du royaume longobard (759), suivant toute apparence, n'en continuèrent pas moins l'exercice du bâtiment hors de toute convention légale.

Eh bien, même en admettant que l'origine de tous ces *Magistri comacini* ne soit pas dans l'île *comacina* (petite île sur le lac de Côme), on admet généralement qu'une grande partie de ces constructeurs est sortie de la Suisse italienne et précisément de ces pays qui étaient autrefois sous le diocèse de Milan ou de Côme (1).

Peut-être il est arrivé ici, dans l'antiquité, à propos des *Magistri comacini*, ce qui arrive à Paris pour les maçons que vous appelez Limousins et qui ne sont pas tous d'origine limousine. Toutefois l'historien Fumagalli, au sujet des artistes tessinois, écrivait que la petite terre de Campione (terre italienne sur le territoire suisse), depuis le XII<sup>e</sup> siècle a donné à l'Italie un tel nombre d'architectes et maîtres du bâtiment de toute sorte, que peut-être aucun pays ne pourrait lui faire concurrence, — toutes proportions gardées, (*Cod. Santamb.* p. 68); — M. Bertolotti ayant fait des recherches très soignées dans les archives de Rome — vient d'assurer, dans une assez récente brochure, que, en général, les artistes du canton Tessin étaient, dans les documents, nommés *lombards* ou *comacini* à cause de leur dépendance ecclésiastique de Côme. Ces Tessinois ou *lombards* ou *comacini* quittaient leur terre natale, vraisemblablement, comme simple carriers, maçons, charpentiers, ainsi que ces humbles artisans du val d'Anselmo donnés avec leurs familles par le roi Luitprand au

(1) Il est assez curieux de savoir que jusqu'à ces derniers temps la situation de la Suisse italienne était absolument irrégulière au point de vue religieux, puisque les paroisses reconnaissaient pour supérieurs, les uns l'évêque de Côme, les autres l'archevêque de Milan. Enfin par une convention avec le Saint-Siège approuvée par les Chambres fédérales au mois de juin 1888, la question diocésaine venait d'être définitivement réglée dans le Tessin.



Porte dans l'église de Saint-Laurent, à Lugano.

monastère de Saint-Pierre en *ciel d'oro* à Pavie. Puis, à l'étranger, ces Tessinois formaient ou complétaient leur éducation artistique. Je pourrais vous montrer plusieurs exemples de ce que je viens de vous écrire; dans le cours de cette étude je vous en montrerai quelques-uns.

Sans parler encore du moyen âge, je vous signalerai deux architectes qui, à Rome, ont travaillé beaucoup dans le xvi<sup>e</sup> siècle et furent parmi les plus éminents constructeurs de ce siècle. Je parle de Dominique Fontana de Mélide (1543 † 1607) qui se rendit à Rome à l'âge de 20 ans, en 1563, et qui, au service de Sixte V, exécuta les grands travaux d'architecture que vous connaissez. Dominique Fontana se fit à Rome architecte comme son neveu, fils d'une de ses sœurs, Charles Maderno (1556 † 1629), qui n'est pas de Bissone, comme il est dit généralement, mais de Capolago. Dominique instruisit dans l'architecture Charles Maderno, car celui-ci était arrivé à Rome comme simple stucateur.

Quel architecte a été Maderno, je n'ai pas besoin de l'écrire ici à des architectes qui connaissent l'histoire architectonique de Saint-Pierre de Rome, ainsi que les travaux qu'y ordonna Paul V dans la « città eterna ».

Et puisque je viens de vous signaler des architectes tessi-

nois du xvi<sup>e</sup> siècle, je dois dire ici que pendant la moitié de ce xvi<sup>e</sup> siècle, et longtemps encore, il ne s'éleva à Rome pas un seul bâtiment de quelque importance — hors les inmanquables exceptions — sans que, pour une raison ou une autre, un architecte de la Suisse italienne n'y ait pris part.

Mais revenons au moyen âge dont je n'ai pas encore assez parlé. Je dis cela parce que le moyen âge, outre sa nombreuse cohorte de *Magistri comacini* de la Suisse italienne, a l'autre phalange d'architectes et sculpteurs campionais qui de Campione, leur terre natale, se rendirent aux travaux du Dôme de Milan à partir de 1387, par conséquent depuis le commencement de cette magnifique église, jusqu'en 1426. Parmi tous ces Campionais étaient des artistes remarquables comme Marc de Campione († 1390), Jacques de Campione, dit *de Frixono*, Mathieu († 1396), et Zeno dont j'ai parlé à l'article « Campione » dans votre *Encyclopédie*. Je ne vous signale pas Bonino, auteur du tombeau le plus célèbre du moyen âge italien; — celui de Cansignorio à Vérone, dont j'ai l'honneur de vous faire parvenir un dessin, — ni des Campionais qui travaillèrent pendant le cours de plusieurs générations au Dôme de Modène; — et cela pour abrégé.

Il y a peu de jours, j'ai visité Campione. Ici, comme pour les Rodari à Maroggia, aucun fragment ne rappelle la gloire de ces Campionais. Cela prouve, pour sa part, ce que j'ai déjà observé : c'est-à-dire que les travailleurs de ces pays formaient, ou plutôt complétaient, leur éducation hors de leur terre natale.

Je ne vous parle même pas d'autres artistes lombards qui étaient employés pendant le moyen âge à des constructions de Viterbe, et qui, selon ce qu'il paraît, appartenaient plus ou moins aux pays d'où je vous écris; — ni de ceux qui étaient en Toscane, à Lucques par exemple, comme l'a prouvé M. Ridolfi dans sa *Guida di Lucca*, et dans les Abruzzes, comme l'a montré mon ami, M. Bindi, dans une récente publication d'une extrême richesse : *Mon. storici e artistici degli Abruzzi*. Et vous savez parfaitement, mes amis, que le principal architecte de la cathédrale de Trente fut un Adam d'Arogno, pays montagneux qui n'est pas loin de Maroggia d'où je vous écris. Vous savez que Bissone est la terre natale du célèbre François Borromini qui y naquit en 1599, et que Bissone, parmi ses fils les plus distingués, a ce maître Elie qui exécuta des sculptures, en 1441, à la Loge de Udine, et que Carona donna au Dôme milanais une série de sculpteurs comme Gaspare, Thomas, Lanfranc, Jean, dits, dans les *Annali*: « de Carona ». Par conséquent, vous n'avez pas besoin que je vous envoie une liste d'architectes et sculpteurs qui, originaires des terres baignées par les flots azurés du lac de Lugano, portèrent le bénéfice de leur génie partout où ils se rendirent.

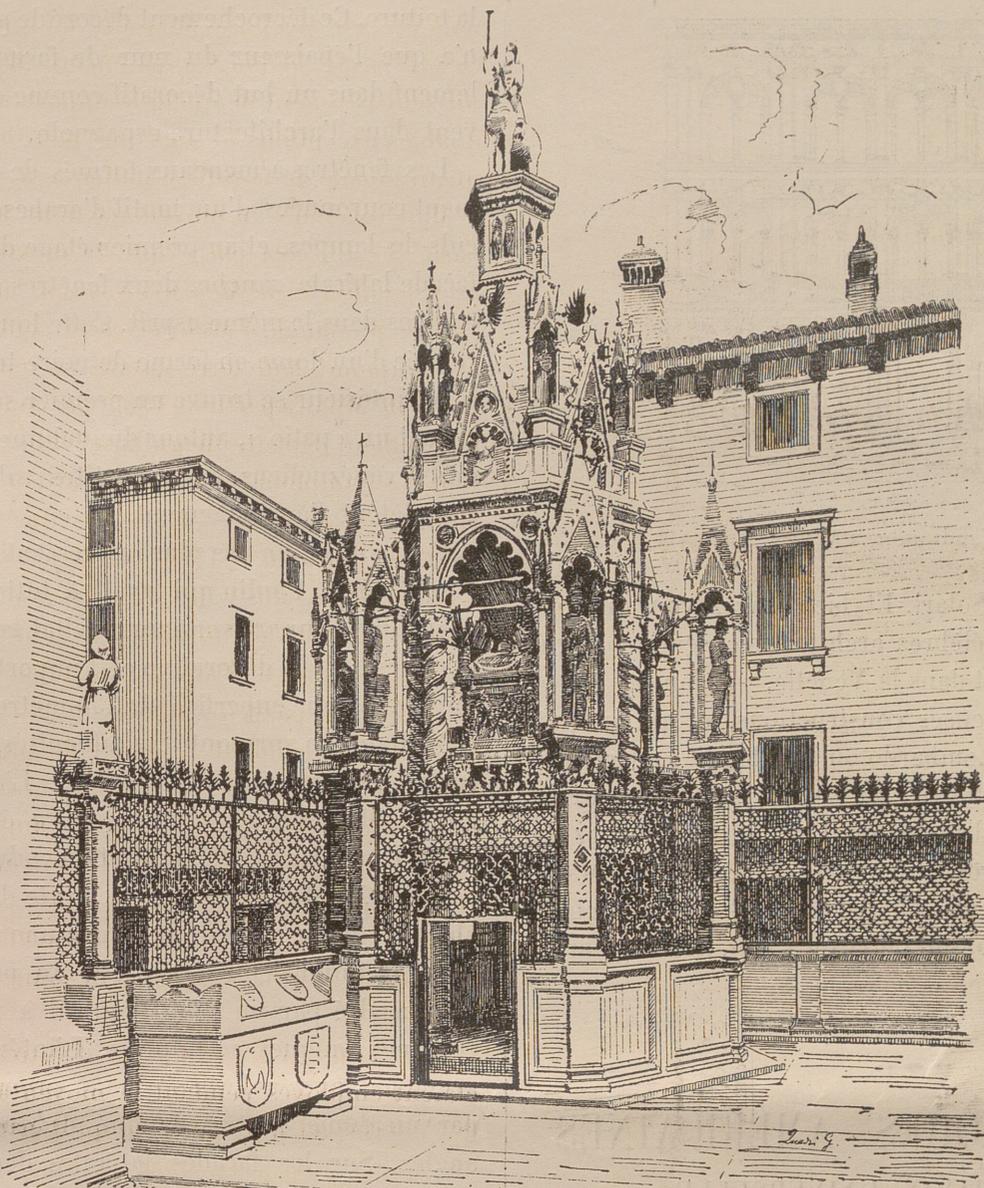
Du reste, à ce sujet, on trouve des renseignements très intéressants, outre dans la brochure de M. Bertolotti : *Gli artisti della Svizzera italiana* dans une étude de M. Rahn publiée avec le catalogue de l'Exposition artistique de Zurich, ouverte en 1883, et dans les autres publications de M. Rahn (Voir les articles du *Repertorium für Kunstwissenschaft*, et parmi ces livres, celui sur l'histoire des beaux-arts dans la Suisse : *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*, Zurich, 1876

et l'autre publié à Vienne en 1883 : *Kunst und Wanderstudien aus der Schweiz*. En outre, je remarquerai, sur le même sujet, les recherches précieuses publiées par M. E. Motta dans son *Bollettino storico per la Svizzera italiana*.

Dans le désir de signaler seulement les artistes tessinois qui se distinguèrent beaucoup, je dois vous parler à présent des artistes de Maroggia, Carona et Bissonne. Et, par conséquent, des Rodari pour Maroggia, des Solari pour Carona, des Gagini pour Bissonne.

Les Rodari furent ces célèbres architectes et sculpteurs ornementalistes qui immortalisèrent leur nom à Lugano, dans Saint-Laurent, et à Come, dans la cathédrale. Je vous envoie comme spécimen fort caractéristique de ces artistes une porte de Saint-Laurent, remarquable par l'aisance et la netteté de son exécution.

Les Rodari dont je vous parle, étaient Thomas et Bernardin. Thomas travailla comme architecte et sculpteur, Bernardin seulement comme sculpteur. Leur père fut un maître Jean (Maestro Giovanni). Comme architecte, Thomas travailla au dôme de Come depuis 1487 et y exécuta, avec son frère, la célèbre porte surnommée de la « Rana » (Grenouille), à gauche de celui qui regarde la façade de l'église et où on lit le nom de deux Rodari et les années MDV (1505) — MDIX (1509) (1). Thomas Rodari donnait en 1487 le dessin pour la chapelle majeure de cette même église, la plus belle, après la Chartreuse de Pavie, des églises lombardes dans le style de la Renaissance. En 1519, dans un document, Thomas a été qualifié comme architecte du Dôme de Come attribué à Bramante dans la partie qui se rapporte à la Renaissance. Mais que Bramante y ait eu part, cela n'a pas encore été démontré par des faits indiscutables. Mon excellent confrère, M. le baron de Geymüller, voudra bien me l'accorder, j'espère. De ces Rodari on ne trouve aucun souvenir artistique à Maroggia; et



Monument de Bonino da Campione, à Vérone

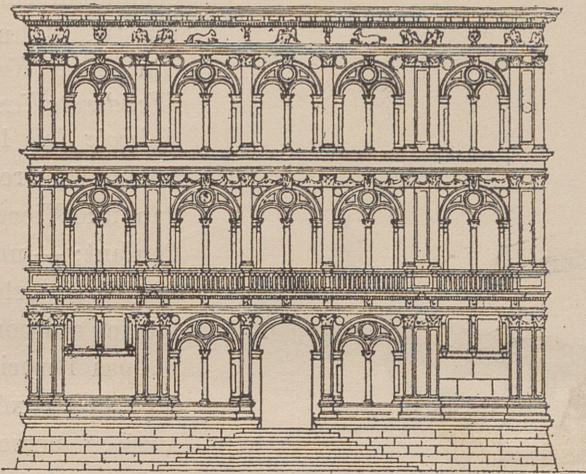
mille Rodari; et j'ai vu l'un de ces Rodari qui connaît parfaitement la gloire dont son nom est entouré. C'est un meunier et un voiturier à la fois, qui aime le vin et... la gloire de ces ancêtres (1). Jusqu'à ces jours-ci aucune inscription, aucun nom de rue à Maroggia ne rappelait le nom de Rodari, tandis que à Bissonne, les rues Maderno Borromini et Gagini rappellent des gloires du pays — bien que Bissonne doive renoncer à Maderno en faveur de Capolago — mais, à ce qu'il semble, Maroggia aura, d'ici à peu, sa voie des Frères Rodari. Cela s'appelle remplir un légitime devoir. Et puisque, dans cette toute récente délibération de la Municipalité, on a bien voulu me faire voir le résultat favorable d'une idée que j'ai exposée moi-même, permettez-moi de remercier la mairie de cette hospitalière Maroggia pour cette marque de sympathie dont je suis excessivement touché, et passons.

(1) A vrai dire, à Maroggia existent encore trois ou quatre familles Rodari. Le maire, par exemple, est Rodari. Mais, à ce propos, c'est une chose singulière : les noms de famille qui ont fait honneur à l'un ou à l'autre pays existent, dans le Tessin, encore à présent et sont fort répandus. Ainsi nous avons, même aujourd'hui, les Rodari à Maroggia, les Fontana à Lugano (tout près de Mélide), les Gagini à Bissonne, les Maderno ou Maderni à Capolago (un Maderni est le maire de Capolago et il est ingénieur comme son grand ancêtre), les Solari à Carona, etc.

(1) Ces dates, je n'ai pas pu les vérifier moi-même sur le monument.

cela je l'affirme, bien que M. Rahn dans son livre *Kunst u. Wanderstudien a. d. Schweiz* (p. 195-96) ait vu l'art rodarien dans une Vierge avec l'enfant; — un marbre sur la porte d'une maison qui, pourtant, n'a pas l'esprit aussi vif et l'exécution aussi personnelle qu'un autre bas-relief en pierre sur la porte d'une autre maison dans une petite rue auprès de l'église paroissiale et que M. Rahn n'a pas cité.

Suivant une tradition du pays, les Rodari auraient eu leur naissance dans une petite chaumière située dans une pauvre ruelle, presque à l'extrémité de Maroggia; mais cette affirmation mérite une confirmation définitive. Il existe encore à Maroggia une fa-



Palais Vandramin, à Venise.

Je vous ai signalé les Solari. Et bien! savez-vous qui sont ces Solari? Ce sont ces célèbres architectes et sculpteurs qui ont travaillé à Venise et dans la Venétie, pendant les xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, à de nombreuses constructions, et qui jusqu'à présent étaient appelés Lombardo ou Lombardi. Le lecteur a sans doute nommé déjà Pierre Lombardo, *peut-être* auteur du magnifique palais Vendramin dont vous reproduisez la façade, et Martin Lombardo, auteur de l'Ecole de Saint-Marc, qui eut comme coopérateur dans la porte — véritable chef-d'œuvre! — Tullio Lombardo (environ 1559), le sculpteur le plus éminent de la famille.

(A suivre.)

Alfredo MELANI,

## LES RÉPUBLIQUES AMÉRICAINES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

(Voyez page 493.)

A peu de distance du Salvador, sur la terrasse du palais des Arts Libéraux, le pavillon du Nicaragua appelle l'attention par son architecture en bois très mouvementé et imprimé du cachet particulier de M. Sauvestre, à qui la fantaisie ne fait jamais défaut.

Cette petite construction est de silhouette amusante et gaie d'aspect. Des frises et panneaux en bois incrustés de différentes couleurs forment une décoration originale, la toiture en tuile est agrémentée d'épis en terre cuite qui complètent le caractère de ce pavillon, dans lequel on voit des échantillons de café, de peaux de bêtes ..... et surtout le très intéressant modèle en relief du canal interocéanique du Nicaragua entrepris par M. A. G. Ménogal, ingénieur en chef.

Très joli et très gracieux, le pavillon de Vénézuéla (Planche 101) de style renaissance espagnole, très décoré de riches sculptures qui en amusent la façade sans l'écraser. C'est élégant et finement étudié; la porte d'entrée dont la ligne de plein cintre est rompue par un remplissage formé d'arabesques, soutenue par des cariatides de profil et surmontée des armes du Vénézuéla autour desquelles s'enroulent des rinceaux en volutes, supportés par des gaines formant pilastres. Un décrochement au-dessus de cette porte silhouette la façade d'une façon heureuse et interrompt la balustrade de

la toiture. Ce décrochement décoré de guirlandes, de vases, etc., n'a que l'épaisseur du mur de façade qu'il continue seulement dans un but décoratif comme cela se rencontre souvent dans l'architecture espagnole.

Les fenêtres à meneaux formés de colonnettes sont également couronnées d'un motif d'arabesques, reposant sur des culs-de-lampes, et au premier étage de la tour située sur la façade latérale gauche, deux fenêtres à balcons saillants sont traitées dans le même esprit. Cette tour est élégamment couronnée d'un dôme en forme de poire très élancée.

A l'intérieur se trouve un premier salon d'exposition précédant un « patio », autour duquel une galerie abrite les produits vénézuéliens. Deux petites salles et un petit salon complètent l'aménagement.

Ce pavillon, un des plus intéressants de l'Exposition, a été étudié par M. Paulin qui avait à lutter contre l'insuffisance des crédits pour arriver à un résultat satisfaisant, étant donnée la richesse de la décoration et l'importance de la construction qui occupe une superficie de 450 mètres carrés.

M. Paulin a surmonté ces difficultés, et le pavillon du Vénézuéla n'a coûté que 51,000 francs. L'entrepreneur général a été M. Meunier, et la sculpture a été exécutée par M. Hamel. Toute la construction est en enduit de plâtre et staff.

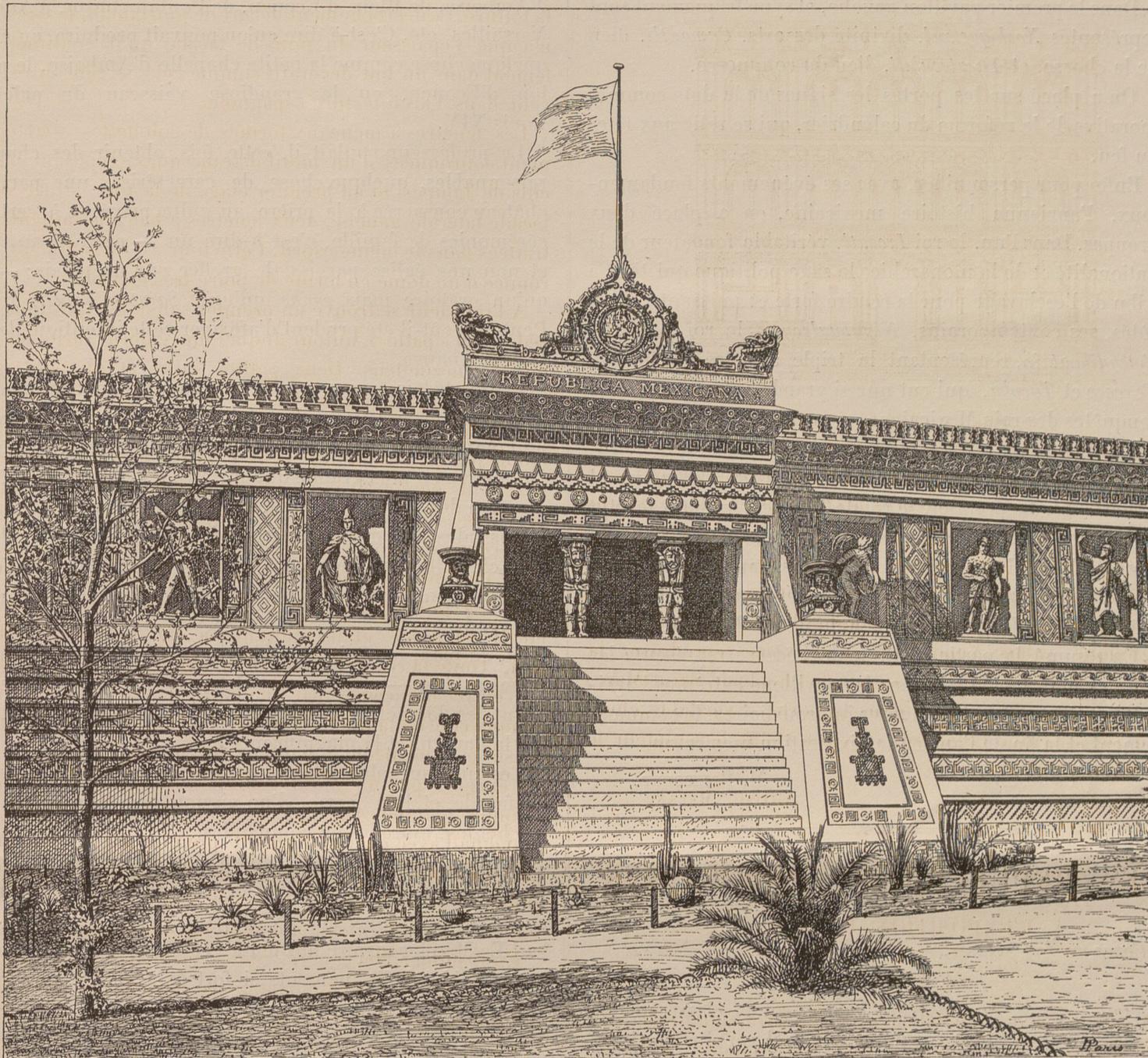
L'entrée est accusée par une porte décorée d'un fronton de chaque côté de laquelle se trouve une autre petite porte; au-dessus est un balcon à hauteur du premier étage et le tout est encadré par un motif central à rampants et décoré de colonnes ioniques accouplées. L'intérieur se compose d'un grand hall avec galerie formant premier étage et couronné par un dôme central flanqué de quatre petits dômes aux angles. Sur les façades latérales deux balcons à grandes saillies rompent un peu la monotonie de ces façades.

En résumé l'effet général est désagréable et causé en grande partie, je crois, par l'application de moyens de construction nouveaux à des formes et à des détails classiques qui s'en accommodent peu. La décoration est terne, l'aspect général lourd.

Le pavillon de la République du Chili (Planche 92), dont M. Picq est l'architecte, est loin d'avoir les mêmes qualités; M. Picq qui avait construit, en fer, la bibliothèque Schœlcher, dont la *Construction moderne* a donné une reproduction, a voulu de nouveau faire une application des mêmes principes. Le pavillon du Chili en effet est tout en fer avec remplissage en terre cuite peinte; mais cette fois l'architecte s'est trompé.

On constate également de la lourdeur dans une des constructions voisines; mais là c'est une lourdeur puissante et voulue; celle des édifices mexicains dont le pavillon du Champ-de-Mars résume l'histoire et le caractère.

Le pavillon du Mexique qui occupe une surface considérable est tout en fer et tôle. C'est là d'ailleurs le reproche que nous lui ferons, étant donné que les constructions dont il est la reproduction ou plutôt dont il est inspiré, ne pouvaient évidemment pas être de cette matière essentiellement moderne. Malgré la peinture dont on l'a revêtu, l'emploi du fer en cette circonstance déconcerte et trouble. L'excuse insuffisante et à laquelle nous restons en tout cas assez indifférents, c'est que



Pavillon du Mexique. — Architecte : M. Furet.

ce pavillon doit être démonté et transporté à Mexico où il servira de musée. Mais il est regrettable que la construction métallique soit si apparente dans une étude d'architecture en pierre.

C'est M. Antonio Penafiel, le très savant directeur du bureau de statistique qui a été chargé de la partie archéologique de l'édifice, et nous ne saurions mieux faire pour en donner la description que d'emprunter les extraits suivants au rapport adressé par M. Penafiel au ministre des travaux publics :

« La forme de l'édifice a été empruntée à celle des anciens « *teocallis* aztèques, et l'ornementation, d'origine purement « mexicaine a été prise des dessins de l'ouvrage *Monumentos de « l'arte mexicano antiguo*, exécutés par MM. Domingo Carral, « José N. Roviroza et Julio Penafiel.

« L'édifice qui mesure 70 mètres de longueur sur 40 mètres « de largeur et 14<sup>m</sup>50 de hauteur se compose d'une partie « centrale et de deux pavillons latéraux ; la partie du milieu, « compendium du culte mexicain, résume la religion du « soleil et du feu : un grand soubassement porte à sa partie

« inférieure les signes de ce culte, et à sa partie supérieure « les *braseros* symboliques de ses fêtes périodiques.

« Une succession de gradins, caractère principal des « anciens temples, conduisent aux portiques où se trouvent « deux cariatides dont la forme a été empruntée à une étude « archéologique faite récemment à Tula de Hidalgo, dans le « but de trouver un support ou colonne pouvant s'appliquer « à l'architecture mexicaine.

« Le portique a pour couronnement le symbole du soleil « *Tonatiuh* présidant à la création de *Cipactli* représentant la « force fertilisante de la terre qui alimente le genre humain « Afin de les faire cadrer avec le but de l'exposition inter- « nationale, nous avons placé des groupes mythologiques « dans les pavillons situés à droite et à gauche de l'édifice. « Dans le premier, la déesse *Centeotl* protectrice de l'agricul- « ture, ayant à sa droite *Tlaloc* dieu des pluies, et à sa gauche « *Chalchiuhtlicue* déesse de l'eau : trois divinités qui, suivant « les anciennes croyances aztèques, donnaient la vie à l'hu- « manité et la fertilité aux champs.

« Dans le premier pavillon gauche, et symétriquement sont  
» représentés *Xochiquezal*, divinité des arts, *Camaxtli*, dieu  
« de la chasse, et *Yasatecuhtli*, dieu du commerce.

« On a placé sur les portes les signes de la date commé-  
« morative de la réforme du calendrier, qui se relie aux fêtes  
« du feu.

« Enfin pour personnifier, avec ses événements fondamen-  
« taux, l'ancienne histoire mexicaine, on a placé deux  
« groupes. Dans l'un, le roi *Ixcoatl*, véritable fondateur de la  
« nationalité et de la monarchie, le sage politique qui tira sa  
« tribu de l'esclavage pour la rendre forte et puissante; à ses  
« côtés, ses contemporains, *Nexahualcoyolt*, le roi poète, et  
« *Totequihuatzin*, représentant la triple alliance de *Mexico*,  
« *Texcoco* et *Tacuba*, qui eut une si grande influence sur les  
« conquêtes des rois Mexicains.

« L'autre groupe représente la fin aussi héroïque que tra-  
« gique de la monarchie aztèque : *Cacama*, *Cuiclahuac* et  
« *Cuauhtemoc*. Le premier, le roi de Texcoco, vaillant martyr  
« de la défense de Mexico; le second, le héros populaire de la  
« Roche Triste, le vainqueur de Cortès, dans sa retraite à  
« Popotla, et enfin la plus grande figure antique de l'héroïsme  
« national, *Cuauhtemoc*, le dernier empereur de Mexico.

« En résumé, la partie centrale de l'édifice représente les  
« idées capitales de la religion; les pavillons extrêmes l'agri-  
« culture et les arts, et les figures intermédiaires, le commen-  
« cement et la fin de l'ancienne civilisation mexicaine.

(A suivre.)

M. BRINCOURT.

## ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Concours de 1<sup>re</sup> classe. — Une chapelle dans un château.

C'était — je m'en souviens — en seconde classe, que la *Chapelle dans un château* fournissait déjà, il y a plus de vingt-cinq ans, le prétexte d'étourdissantes façades d'église ou même de cathédrales. Et il n'y a guère plus de deux ans que le même programme revenait sur le tapis de table du professeur de théorie, pour être encore distribué aux élèves de seconde classe.

Est-ce parce que ces derniers se montrent de plus en plus portés à sortir des données et des bornes dudit programme, que le professeur le leur a retiré pour essayer de la sagesse de leurs aînés, élèves de première classe?

On connaît ce programme auquel ne se remarquent guère de changements : édifice à isoler, sur trois côtés, des bâtiments du château; chapelle basse pour les reliques; chapelle haute située de plain-pied avec les grands appartements; et en cette dernière, des tribunes pour les maîtres, les étrangers, l'orgue et les musiciens; un porche, une sacristie et de petits escaliers. Seulement, cette fois, il était bien interdit de sortir des limites du terrain donné : 25 mètres pour la plus grande dimension.

On pouvait, suivant le document scolaire, s'inspirer des chapelles ayant autrefois existé au Louvre; de celles du palais de Justice, des châteaux de Vincennes, de Saint-Germain,

d'Amboise, de Blois, d'Ecouen, de Fontainebleau, d'Anet, de Versailles, etc. C'est-à-dire qu'on pouvait produire, au choix, quelque chose comme la petite chapelle d'Amboise, le pavillon d'Ecouen, ou le grandiose vaisseau du palais de Louis XIV.

Le professeur voulait-il, cette fois, obtenir des chapelles raisonnables, quelque chose de caractérisé, une partie de château consacrée à la prière, au culte privé, et à certaines cérémonies de famille, c'est-à-dire un — *pavillon-sanctuaire* et non une église paroissiale greffée sur un palais; — *plus* qu'un oratoire mais *moins* qu'une *Sainte-Chapelle* royale. Peut-être eût-il été prudent d'affirmer cette intention, de préciser la nuance.

La liberté laissée aux concurrents dans le choix des modèles, la citation de ces noms de palais et de châteaux royaux, ont tout naturellement ouvert une porte, cependant trop étroite, (25 mètres en plus grande dimension), à la fantaisie, à l'imagination des élèves déjà forts, pas encore assagis : des églises paroissiales pour quartiers riches, des églises conventuelles ou des chapelles seigneuriales à l'usage des décors d'opéra comique constituaient la majeure partie des *soixante-dix* projets rendus.

Si, en plan, on était généralement resté en des dimensions raisonnables, — vu la menace de mise hors de concours touchant les 25 mètres — on s'est, en revanche, bien rattrapé sur la hauteur et la magnificence.

Les uns, sur plan « barlong » ont accusé un haut comble en façade, et l'on ferme d'un pignon pointu, avec ou sans clochetons, tourelles ou companiles.

D'autres, sur plan carré, ont arrondi des *dômes* dignes des Invalides ou tout au moins de la Sorbonne. Les Mansart, oncle et neveu aux finesses élégantes, ont, ainsi que l'opulent Le Mercier inspiré nos jeunes camarades pour l'étude de ces aimables ballonnements si fort à la mode aujourd'hui de par l'Exposition universelle.

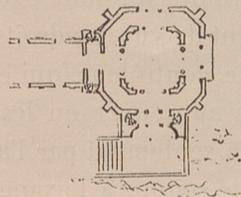
Car si, comme le disent fort « joyeusement » certains critiques d'art plus spirituelles que convaincus, plus amusants que bien informés, si l'École des Beaux-Arts n'a rien à voir dans la paternité des merveilles architecturales de ladite Exposition, il n'en est pas moins vrai que l'influence de cette architecture *passagère* se fait très fortement sentir sur l'École — au moins actuellement : Le dôme fait prime, aussi bien rue Bonaparte qu'au Champ-de-Mars.

Je ne sais même si la nouvelle Bastille, avec ses environs, et sa rue Saint-Antoine n'est point pour quelque chose dans les imitations — pas trop mal réussies d'ailleurs au concours en question — de la façade de l'église *Sainte-Marie* ou de la *Visitation*, que François Mansart élevait en 1631, pour les visitandines: Il suffit parfois d'un air « à la fois vif et tendre » écorché par un orgue de barbarie pour remettre en mémoire d'artiste une œuvre inspiratrice, oubliée ou méconnue.

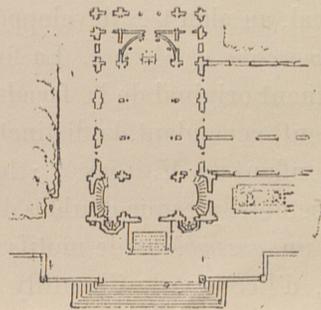
On devrait bien, pour une fois, et pour venger l'École du reproche d'*exclusivisme* esthétique que lui jettent à la face, ceux qui n'ont pas voulu en suivre l'enseignement, on devrait amener, de force ou de bon gré, ces aimables médians, le nez sur les châssis d'un concours tel que celui dont il est ici question : Ces brillants détracteurs de notre vieille et

Concours de 1<sup>re</sup> classe. — Une chapelle dans un château.

Projet de M. Breffendille.



Projet de M. Bion.



bonne maison, verraient là des manifestations indéniables de l'*éclectisme* le plus complet, de la liberté esthétique la plus absolue sous le rapport des formes, du style, du caractère ; et cela aussi bien dans le jugement des maîtres, jurés, dans l'enseignement des professeurs que dans les tendances des élèves. Depuis le roman le plus trapu jusqu'au gothique le plus lancéolé, depuis la Renaissance dite de transition jusqu'au Rococo le plus échevelé, le plus inattendu, tous les styles, ou plutôt tous les goûts, se trouvent représentés dans les projets d'élèves, de ces jeunes gens qu'on dit *emmaillotés* en je ne sais quel enseignement « pompier », éteignoir.

C'est-à-dire qu'au contraire de ces messieurs — qui, tout en riant ou presque en colère, criblent de traits « follichons » ou à coup de grosses pierres la prétendue forteresse de l'Exclusivisme — je commence à craindre de la part des jurys scolaires et même des professeurs, un peu trop d'indulgence pour les écarts inconsidérés de goût et d'imagination que manifestent si librement nos jeunes camarades. Il est un temps pour tout. Et avant de chiffonner le style Louis XV, avant de ciseler et refouiller le style François I<sup>er</sup> ou Louis XII, — si tant est qu'il faille toujours ressasser ces pastiches d'une époque qu'on ne peut ressusciter — ne faudrait-il pas se familiariser tellement bien, auparavant, avec des formes plus simples, plus tranquilles, plus pures, que cette gymnastique intellectuelle, esthétique, puisse asseoir et *nettoyer* le goût, former la base du discernement, constituer comme le *criterium* de l'invention chez les jeunes ?

Suis-je assez rétrograde ? Il faudra certainement me défaire, pour suivre l'École, d'une forte portion de ces idées lourdes, arriérées, sur l'enseignement primaire des beaux-arts.

Cependant pour être juste et revenir à nos *Chapelles*, j'avoue que le jury ne me paraît pas avoir trouvé son idéal parmi les 70 projets exposés : Il n'a pas été décerné de *première* médaille. Seules des *secondes* médailles ont été attribuées aux *Chapelles* de MM. Garnier, Bion (élèves de MM. Douillard et Thierry), Breffendille (élève de M. Guadet), Curgill (élève de MM. Daumet et Girault).

En revanche une *rosée* de *premières mentions* a récompensé les honnêtes efforts de MM. Sountag, de Perthes, Henry, Gousnoux, Lemaire, Masson, Natouson, Bossis, Blanche, Ollivier, Sevelinges, Mauber, Loyau, Curvole, Simon, Bezenecenet, Mollet, Rey, Giroux, Schatzmann, Coulon, Dubois, Dalmas, Tulburdeau, Lefebvre, Recoura, Robert, Hanotin, Rousseau, Raillon, Tronchet, de Monelos, Patouillard, Doumie, Rouvier, Bouwens, Fortier et Cailleux.

Cette rosée-là est tout ce qu'il y a de plus éclectique, égalitaire même. Il a fallu, pour rester à sec, être mis hors de concours « pour négligence d'esquisse » ou se trouver ridiculement simple et raisonnable comme dimensions. — C'est ce qui est arrivé à M. Pillette (élève de M. André) : Avec sa petite chapelle, où une simplicité pleine de finesse rappelait les sages façades du commencement du xvii<sup>e</sup> siècle ; avec son petit campanile à mignonne silhouette très soigneusement étudiée ; avec son plan qui eût pu tenir dans les 25 mètres, la chapelle

de M. Pillette rapprochée des églises « palatiales » de tous ses camarades semblait une cahutte rurale.

Des quatre *secondes* médailles octroyées par le jury, l'une étant attribuée à M. Garnier, semblait récompenser le caractère religieux, les dimensions presque raisonnables et l'élégance d'une chapelle bien en rapport avec l'architecture du château amorcé. Cela se tenait bien; c'était d'une même famille — chose rare. Le plan allongé, à nef et petits bas côtés, sortait forcément des 25 mètres — ou était trop « petit d'échelle ».

Chez M. Breffendille, dont le plan carré restait dans les limites, c'est à une envolée d'imagination, à une verve extraordinaire, à un entrain endiablé, à un rendu facile et charmant que semble due la médaille. Et c'est du Louis XV le plus contourné, chantourné, mélangé au Louis XIII le plus robuste, c'est de ce mélange que serait, suivant les apparences, issue une idée amusante, exempte de toute banalité. En tous cas, voilà le coup de crayon facile et le pinceau moelleux d'un vrai décorateur.

Quant à M. Bion, sa chapelle, à la façade très accentuée dans le sens vertical, au plan très développé, était une *église* bien plus qu'un *morceau de château*. La finesse et l'unité de l'étude, le mouvement original de la façade et ses agréables proportions justifient, cependant, la distinction accordée.

Le dôme très ronflant de M. Curgill; les dimensions en hauteur de son ensemble, presque doubles de celles de la chapelle précédente; un *assemblage* de motifs Renaissance tirés d'Azay-le-Rideau, d'Ecouen, de Chantilly et d'ailleurs; un fort joli plan, carré à l'extérieur, rond à l'intérieur et très bien étudié: c'était plus qu'il n'en fallait pour « accrocher » la médaille restante.

Le concours d'esquisse, dont le sujet, *Une chapelle ardente* pour le corps d'un archevêque, ne comportait guère autre chose que la disposition décorative et l'ajustement des draperies encadrant un lit funèbre, ce concours n'a pas été brillant. La plupart des concurrents ont cru avoir encore à construire une chapelle, lorsqu'il ne s'agissait que d'étager et de silhouetter des accessoires. D'autres ont vu là un tombeau, un *cénothaphe*, ce n'était même pas un *catafalque*. Enfin d'autres n'y ont rien vu du tout. Tous ont fait preuve d'habileté de main, — dépense prodigieuse de couleur, « chic » incontestable. Mais tout au plus, deux ou trois, sur quarante et un concurrents. — M. Masson, M. Coulon et le n° 28 (nom illisible) — ont compris le programme: lit de parade, baldachin ou tente de velours violet, — c'était une symphonie *en violet à rocher* — et, sur des gradins, une avalanche de fleurs, une forêt de cierges, de halberdes, de torchères, etc.

Point de médailles; des premières mentions à MM. Recoura, De Perthes et Breffendille. Puis des deuxième mentions à MM. Umbdenstock, Merland, Charles, Closson, Imbert, Hannotin, Simon et Guillemillot.

Les démolisseurs et reconSTRUCTEURS d'exposition me privent du plaisir de croquer, au moins, l'une des esquisses brillantes ci-dessus mentionnées: On est pressé, surpressé à l'École des Beaux-Arts: La première classe succède aux Grand-Prix et la seconde à la première. Donc, à huit jours, le compte rendu du concours de seconde classe: *Une école primaire* et *l'Angle d'un*

*portique* (concours d'un mois); puis nous serons en pleines vacances scolaires.

UN ANCIEN.

## LES BATIMENTS CIVILS

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Dans le dernier numéro de la *Construction moderne*, vous avez reproduit un article intitulé: BACHELLERY, CONTROLEUR PRINCIPAL DES BATIMENTS CIVILS! et vous avez publié ensuite la réponse officielle qui vous a été communiquée. Dans cette réponse nous relevons la phrase finale: « *Le contrôleur ne traite pas avec les entrepreneurs, il ne fait qu'approuver ou désapprouver ce qui a été conclu entre l'architecte et l'entrepreneur.* » Comment une administration peut-elle approuver ou désapprouver ce qu'elle a déjà laissé conclure? Un marché qui devra être approuvé ou désapprouvé n'est pas encore conclu, il ne peut qu'être proposé, soumis à l'approbation qui doit survenir, après laquelle on pourra conclure. Cette tournure embarrassée: « le contrôleur ne fait qu'approuver ou désapprouver ce qui a été conclu entre l'architecte et l'entrepreneur » explique assez bien qu'en réalité il n'a jamais rien été conclu entre l'architecte et l'entrepreneur.

Dans la même réponse il est dit que les soumissions « approuvées par l'architecte, sont examinées par le contrôleur en chef au point de vue des droits de l'État. » Comme on l'a vu plus haut, le contrôleur, qui examine les soumissions, peut encore les approuver ou les désapprouver. Une soumission approuvée seulement par l'architecte n'est donc qu'un projet de marché soumis à l'examen et à l'approbation du contrôleur. Or l'examen, l'approbation de ce projet de marché peuvent comporter un débat entre le contrôleur principal et l'entrepreneur intéressé. Celui-ci peut-être amené à consentir un autre rabais, sa première soumission peut être définitivement modifiée par suite de l'intervention directe du contrôleur principal, et sans que l'architecte soit consulté de nouveau. Donc le contrôleur principal négocie, il entre en affaire, en pourparler, il traite avec les entrepreneurs. En conséquence, on est conduit à dégager ainsi le sens de la réponse officielle: *Le contrôleur traite avec les entrepreneurs, il approuve ou désapprouve ce qui n'a pas été conclu entre l'architecte et l'entrepreneur.*

Nous n'avons pas à rechercher maintenant comment M. Bachellery, contrôleur principal, a figuré dans l'affaire dite du trafic des décorations et si « aucune charge n'a été relevée contre ce témoin » dans un procès où le patron, où M. Wilson lui-même fut acquitté, mais il nous importe qu'on ne prenne pas le change, qu'il n'y ait pas d'équivoque sur le rôle et les attributions des parties engagées dans la discussion qui a été ouverte.

Nous qui revendiquons comme nos droits les plus grandes responsabilités professionnelles, nous repoussons et nous ne laisserons pas détourner les responsabilités qui incombent à M. Bachellery, contrôleur principal, à M. Jules Comte, directeur des Bâtiments civils, et enfin au ministre qui, seul, a le pouvoir de conclure les affaires du ministère.

Veillez agréer, M. le Directeur, la très sincère expression de nos meilleurs sentiments.

UN GROUPE DE CONSTRUCTEURS MODERNES.

## CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

*Exhaussement.*

Le voisin B... de mon client a une cour qui donne sur le jardin. Cette cour est d'une saleté remarquable et les locataires jettent toutes les ordures dans le jardin de mon client; de plus, leur vue plonge jusque dans les pièces de l'hôtel.

J'ai proposé au voisin pour supprimer ces inconvénients, de fermer la cour à frais communs au moyen de lames de persiennes ou tout autre système à son choix, pour ne lui enlever ni jour, ni air. Il ne veut rien entendre.

Quel est mon droit strict en cette circonstance au sujet de cette cour?

*Réponse.* — En accordant à tout propriétaire la faculté de faire exhausser le mur mitoyen, l'article 658 ne lui impose d'autres conditions que de payer seul la dépense de l'exhaussement, les réparations d'entretien au-dessus de la hauteur de la clôture commune, et, en outre, l'indemnité de la charge; en l'absence de toute restriction spéciale, l'exercice du droit n'a d'autre limite que l'obligation imposée par la loi commune d'en user de manière à ne porter aucune atteinte aux droits que peuvent conférer au voisin l'usage réciproque de la mitoyenneté ou l'existence d'une servitude qui lui serait légitimement acquise; ces droits réservés, le préjudice matériel que l'exhaussement du mur mitoyen pourrait occasionner au voisin dans ses autres biens ne saurait être pour lui un motif légitime de s'y opposer; en vain prétendrait-il que cet exhaussement, sans utilité actuelle pour le constructeur, n'a d'autre but que de lui causer un préjudice, puisque celui qui use d'un droit que la loi lui accorde est seul juge de son intérêt; qu'il ne fait en cela aucun tort à autrui et qu'en définitive le préjudice qui peut en résulter pour l'un devient pour l'autre un élément d'intérêt commun appréciable à prix d'argent (Cass., 11 avril 1864; Paris, 19 mai 1877, Glandas et Lemray).

L'arrêt de la Cour de Paris du 19 mai 1877 décide en outre, que l'exhaussement peut avoir lieu en tels matériaux qu'il convient au propriétaire d'employer.

Dans l'espèce, il s'agissait d'un exhaussement en planches.

L'exhaussement peut-être fait non seulement avec les matériaux qu'il plaît au propriétaire d'employer, mais encore avec l'épaisseur qu'il convient à ce propriétaire de lui donner (Nancy, 20 mai 1882, Antoine c. Georges). L'exhaussement dans le cas jugé par la Cour de Nancy avait été fait en briques creuses avec une épaisseur de moitié du mur mitoyen.

La faculté de la surélévation n'est limitée, on le voit, par aucune prescription d'épaisseur ou de construction spéciale, le propriétaire qui surélève peut donc faire exhausser le mur avec les matériaux qui lui conviennent le mieux, comme aussi il peut donner à l'exhaussement une épaisseur moindre que celle du mur exhaussé; cependant, dans l'exécution des travaux, les règles de la bonne construction comme aussi celles de la copropriété doivent être observées; c'est pourquoi l'axe du mur surélevé doit être pris comme axe de la surélévation; de telle sorte que la retraite soit égale sur chacun des parements du mur exhaussé, si l'exhaussement a moins d'épaisseur que le mur mitoyen (*Code de la propriété bâtie*, par MM. Ravon et Collet-Corbinière, vol. 3, p. 234).

On le voit, notre correspondant peut aisément supprimer la

vue et la projection des malpropretés par la cour en question; il n'a qu'à surélever le mur de la hauteur suffisante.

*Travaux publics. — Adjudications. — Modifications.*

Je suis chargé avec deux autres arbitres de régler les comptes de la construction d'une église.

Le devis portait: portes en chêne avec serrures, gonds, pentures, etc..., 3,000 francs.

Les plans pour l'adjudication avaient été dressés à l'échelle de 1 centimètre.

Pour l'exécution, l'architecte donna des plans de détails et il se fit que l'entrepreneur ne put faire exécuter ces portes à moins de 5,000 francs à cause de la complication des pentures qui à elles seules coûtaient près de 2,000 francs. L'entrepreneur n'avait pu établir son prix que d'après l'indication de 3,000 francs portée au devis et ne pouvait s'attendre à voir majorer ce prix de 2,000 francs.

Le cahier des charges portait: l'entreprise constitue un forfait absolu; cependant si l'architecte juge bon d'apporter des modifications, l'entrepreneur s'y soumettra et il sera fait un décompte d'après les prix de l'adjudication.

L'entrepreneur prétend qu'on ne peut pas faire des plans de détails dépassant les prévisions du devis.

*Réponse.* — Bien que le cahier des charges porte que l'entreprise constitue un forfait absolu, il y a lieu de considérer que l'entrepreneur devait en cours d'exécution se soumettre aux ordres donnés par l'architecte; — et qu'un décompte est prévu par le contrat d'adjudication en raison des modifications apportées et des prix de l'adjudication.

Or, peut-on prétendre que les portes indiquées au devis pour une somme de 3,000 francs sont bien celles qui ont été exécutées? — Si l'on admettait l'affirmative, il faudrait admettre aussi, de la part du rédacteur du devis, une incapacité notoire ou une mauvaise foi des plus grandes, car il y aurait incapacité ou mauvaise foi, dans le fait d'apprécier 3,000 francs ce qui en vaut 5,000; si donc les portes exécutées ont coûté deux fois le prix de celles prévues, c'est évidemment qu'il y a eu modification et en conséquence il doit être fait un décompte ainsi qu'il est expliqué au cahier des charges.

*Presbytère. — Habitation. — Droit de propriété de la commune.*

La commune est propriétaire d'une école A; cette école est contiguë au jardin C du presbytère B ainsi que l'indique le croquis ci-contre.

Au premier étage du bâtiment d'école se trouve le logement de l'institutrice; pour éclairer et aérer une pièce de ce logement, on a ouvert une fenêtre en D en prenant ainsi jour et air sur le jardin du presbytère.

Cette ouverture a été faite en 1883 au lieu et place d'un châssis fixe à verres dépolis qui existait primitivement.

Le curé de la paroisse demande que ce jour soit fermé, ne voulant pas, dit-il, qu'on puisse voir



ce qui se passe dans le jardin et dans ses appartements.

La commune répond que l'école est propriété communale, dans ces conditions la commune croit être en droit de prendre des jours directs sur une partie de sa propriété.

Qu'est-ce qui a raison? Le curé argue qu'il a l'usufruit de la propriété communale et qu'on ne peut apporter aucun trouble dans cette jouissance.

*Réponse.* — De jurisprudence, les curés et les desservants ne possèdent pas un droit d'usufruit sur les presbytères mis à leur disposition par les communes; ils n'ont qu'un droit spécial de jouissance. Ce droit est d'être logé dans l'édifice communal consacré à cet usage.

La situation d'un curé ou desservant n'est pas celle de l'usufruitier parce que l'usufruitier est chargé des réparations d'entretien et de toutes les charges annuelles et quand on remarque d'ailleurs qu'en vertu tant de l'article 72 de la loi du 18 germinal an X que de l'article 92 du décret du 30 décembre 1809, les communes doivent fournir à leurs pasteurs, à défaut de presbytère, un logement, et à défaut de logement une indemnité équivalente, on est amené à reconnaître que le droit des ecclésiastiques est uniquement d'être logés et que leur droit d'habitation dans les presbytères communaux ne saurait être assimilé à l'usufruit du Code civil.

La jouissance des curés et desservants sur les presbytères n'est donc qu'un droit de jouissance *sui generis*. Le tribunal des conflits est sur ce point d'accord avec la Cour de cassation (Voy. Cass. 9 juin 1882, S. 82. 1.481; 11 nov. 1882, S. 83. 1.140; 16 février 1883, S. 83. 1.284; tribunal des conflits, 15 déc. 1883, S. 85. 3. 66; trib. des conflits, 13 mars 1886, S. 87. 3. 61).

En conséquence de ce qui précède, dans l'espèce qui nous est soumise, nous pensons que la commune a parfaitement le droit d'ouvrir un jour sur la cour du presbytère, sans que le curé ou desservant puisse s'y opposer.

Evidemment, la commune ne pourrait faire sur le presbytère des entreprises susceptibles d'entraver l'habitation, mais l'ouverture d'une croisée ne saurait être considérée comme une entreprise matérielle dommageable pour l'habitation.

~~~~~  
*Propriété artistique. — Architecte.*

J'ai fait construire, il y a trois ans, pour un de mes clients, un monument funèbre. Aujourd'hui une autre personne, s'appropriant le modèle dont je suis l'auteur, veut faire copier ce monument pour en élever un semblable sur la sépulture de sa famille.

Ai-je le droit de m'opposer à cette reproduction?

*Réponse.* — L'œuvre de l'architecte est d'un ordre purement intellectuel, artistique ou scientifique; la construction érigée suivant cette œuvre en est l'expression.

Dans la peinture, la copie n'a relativement pas de valeur; dans l'architecture, la copie du plan vaut l'original. Pourquoi? parce que le plan fixe purement et simplement une idée, parce que le dessin lui-même du plan n'est pas un travail d'art dont on puisse jouir comme on jouit d'un tableau. On acquiert le plan pour réaliser une construction, le plan n'a pas d'autre objet, il n'a pas d'autre utilité; là est la raison pour laquelle on l'acquiert, là est l'usage que peut en faire le propriétaire. Mais la construction qui est l'expression de la conception de l'architecte, ainsi que les plans qui ont servi à la réaliser, sont bien au propriétaire, qui peut en disposer con-

séquemment, suivant sa volonté, l'architecte n'en est pas moins le créateur de l'œuvre; l'idée intellectuelle est la sienne, l'œuvre est sienne en tant qu'architecture, et toute copie de cette œuvre, qu'elle soit faite par le propriétaire lui-même, ou qu'elle soit faite par un tiers, devient une reproduction, une exploitation de l'idée artistique et scientifique qui appartient à l'architecte et qui lui donne le droit de réclamer un dédommagement.

*Le secrétaire du Comité de Jurisprudence,  
Henri RAVON, architecte.*

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

### MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

La classe 63 qui comprend le « matériel et les procédés du génie civil et de l'architecture » est une des plus importantes; cependant, si on en jugeait par le nombre de ses visiteurs, on pourrait bien la classer au dernier rang. En effet, si le Champ-de-Mars et l'Esplanade regorgent souvent de monde, on jouit dans les différents emplacements occupés par la classe en question, de la tranquillité la plus complète, sauf toutefois à la galerie des machines où l'on va non pas pour visiter du matériel, mais surtout pour admirer le palais lui-même et les immenses machines auxquelles le public cependant si empressé ne comprend goutte. Pourquoi s'en étonner, n'est-ce pas encore dans le programme? L'exposition est la fête du centenaire, on n'y travaille pas. On a reproché aux organisateurs d'avoir manqué leur classement; nous l'avons fait nous-même ici. Reconnaissons nos torts car il ne semble venir à l'idée de personne que l'on puisse travailler à l'Exposition; on y recherche le plaisir des yeux; le spectacle étant réussi, on est satisfait et les sections purement techniques restent désertes. Aux Invalides, le matériel placé derrière le panorama de Tout-Paris ne reçoit que les visiteurs qui se figurent arriver par là à quelque village javanais ou indien, mais dès que l'erreur est reconnue ils rebroussement chemin bien vite.

Au Trocadéro, sur la berge, comme il n'y a pas d'erreur possible, puisqu'on a écrit en grosses lettres : *matériaux de construction* sur les hangars, — mettons pavillons — personne ne descend, bien qu'il y ait là de quoi intéresser des constructeurs : une foule de matériaux de construction avec leurs différentes applications.

On serait donc mal venu de reprocher aujourd'hui à MM. Alphand et Berger un manque d'ordre; l'expérience a prouvé amplement que les sections les mieux disposées pour se prêter à une inspection sérieuse mais purement technique ne reçoivent aucun visiteur.

Nous n'avons pas suivi cet exemple et nous sommes bravement entré dans tous ces petits déserts pour y prendre les notes suivantes :

#### COUVERTURE

Les variétés de couvertures sont aujourd'hui presque innombrables; après la tuile et l'ardoise qui ont été pendant longtemps les seules couvertures pratiques et ininflammables, le zinc et la tôle sont venus leur faire concurrence. Nous ne parlons pas du plomb, du cuivre, de la pierre et du ciment, du verre, etc., qui ne sont employés qu'exceptionnellement,

dans des cas tout spéciaux, comme aussi le carton et le chanvre bitumé qui sont des couvertures essentiellement provisoires.

Ces nouveaux venus ont naturellement stimulé les anciens et chacun s'attache à démontrer sa supériorité sur son voisin, en se perfectionnant sans cesse et en montrant sa souplesse à se prêter économiquement à toutes les exigences.

Nous sommes loin maintenant des simples tuiles plates; les tuiles à recouvrement et à emboîtement les ont remplacées presque partout; les toitures en sont devenues plus légères, d'où économie dans la charpente. Dans les pays où règnent de grands vents, cette légèreté est incompatible avec la stabilité, aussi aujourd'hui beaucoup de fabricants ne posent plus simplement leurs produits sur le voligeage; la tuile est percée d'un trou dans lequel passe un fil de fer qui revient ensuite embrasser les lattes et rendre la couverture solidaire de la charpente. Ce pannetonage (fig. 1), système de Montchanin, est souvent indispensable pour les premiers rangs des toitures, qui dépassent les murs dans les constructions où l'on ne peut voliger ou plafonner complètement ces parties avancées.

Dans les constructions circulaires, telles que les rondes, les tuiles plates reçoivent encore de nombreuses applications; la facilité avec laquelle on les fabrique permet de leur donner une surface telle que les deux longs côtés convergent vers le centre (tuiles gironnées, fig. 2). On les pose ainsi comme des tuiles ordinaires et on est dispensé de faire les noues et les arêtiers, qui seraient rendus indispensables par l'emploi des tuiles rectangulaires.

Une couverture posée sur latis à claire-voie chauffe les greniers, dans certains pays d'une façon intolérable, aussi bien

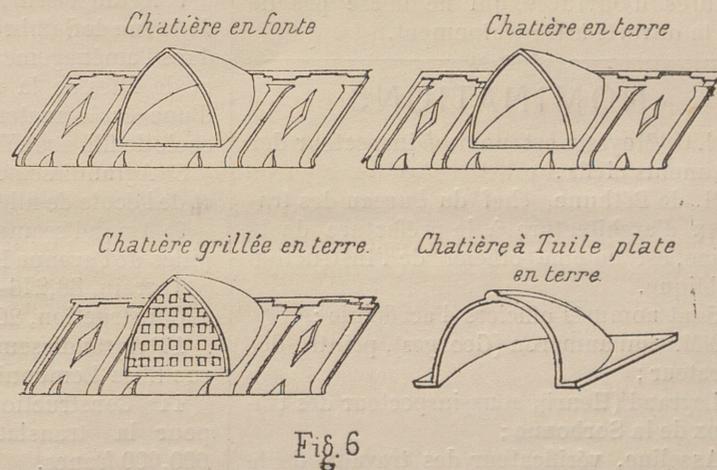
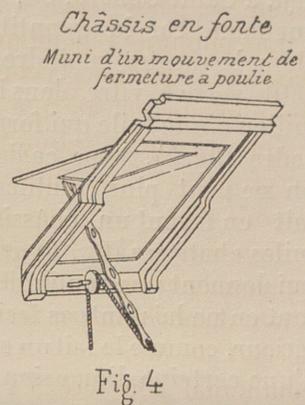
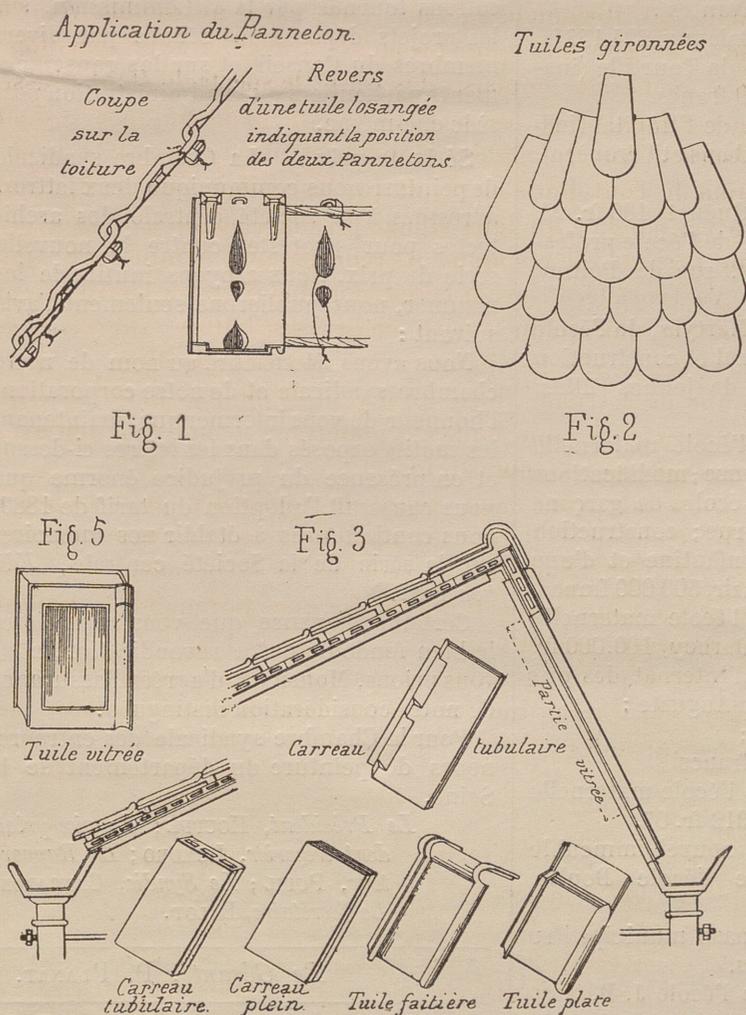
qu'en hiver elle laisse prendre à ces locaux la température extérieure. En un mot une pareille couverture est conductrice; or on sait que l'air est au contraire un bon isolant; il était donc naturel de l'employer.

La chose était facile: on savait faire des briques creuses; on n'avait donc qu'à appliquer ce mode de fabrication à celui de pièces plus minces que l'on placerait sous les tuiles ordinaires (1). C'est ce qu'ont fait un certain nombre de fabricants et notamment la maison Royaux, qui emploie la disposition ci-contre (fig. 3) pour couvrir les établissements industriels. On remarquera que dans cette figure la faitière ne couvre pas seulement l'arête supérieure, mais que la partie en retour sur le versant vitré n'est que la continuation d'une tuile ordinaire; la pièce est ainsi plus lourde et résiste d'autant mieux au vent.

Les joints des châssis placés dans les toitures en tuile se font soit avec du mortier, soit avec du zinc, or on sait combien ces joints sont ou peu durables ou difficiles à bien exécuter. Avec les tuiles plates ordinaires, on ne peut agir autrement, mais avec les tuiles à emboîtement, il est certain qu'il a suffi de donner au châssis en fonte la même forme et les mêmes dimensions qu'à plusieurs tuiles réunies, pour que cette pièce vienne s'intercaler dans la couverture tout aussi facilement que les autres, puisque les joints sont faits de la même manière.

La figure 4 représente un châssis de Montchanin placé à une certaine hauteur au-dessus du plancher et que l'on manœuvre à l'aide d'une petite corde et d'une poulie tout aussi facilement que s'il était à portée de la main.

Ces châssis permettent d'obtenir à volonté de la lumière et de l'air, mais ils grèvent toujours un peu le prix de la couverture. Dans les constructions rurales, qui doivent être construites économiquement, il n'est pas toujours nécessaire de prendre autant de jours que celui donné par un châssis d'une surface égale à celle de plusieurs tuiles. On se contente ou de placer de temps en temps une tuile complètement en verre comme on en construit depuis un certain temps



(1) On peut aussi poser simplement des tuiles creuses, comme celles que fabrique M. Périerre.

déjà à Saint-Gobain, ou, plus économiquement, car la quantité de verre est alors beaucoup moindre, on place un petit verre à vitre dans le vide laissé au milieu d'une tuile qui forme simplement cadre (fig. 5). Avec ce dernier système, on ne peut plus ventiler comme on le fait en levant un châssis : on place des tuiles chatières (fig. 6) grillées ou non et qui donnent une ventilation permanente, tout en ne laissant pas facile accès à l'intérieur, comme le fait un châssis en fonte d'une certaine dimension.

(A suivre.)

C. J.

## CONSTRUCTION D'ÉCOLES

Le 4 juillet 1888, le conseil municipal invitait l'administration « à ne plus présenter pour les constructions d'écoles des projets dispendieux, qui ne répondent pas mieux aux besoins scolaires que ne peuvent le faire les constructions économiques ». En conséquence, M. le préfet de la Seine nomma une commission chargée d'étudier les moyens de donner suite à cette délibération.

Cette commission composée de : M. Salleron, *président*; MM. E. Trélat, Aldrophe et Croiseau, *membres* et de M. Bouvard, *secrétaire*, a rédigé un rapport. Nous en extrayons les indications résumées qui terminent le travail :

- Choix de l'emplacement;
  - Elaboration du programme en vue de la réduction des services au strict nécessaire;
  - Simplicité de distribution et de forme;
  - Sobriété de décoration;
  - Mode raisonné de construction;
  - Choix et emploi judicieux de matériaux;
  - Suppression de toutes choses inutiles.
- Peut-être, dit le rapporteur, trouverait-on ces conclusions insuffisantes ou même puériles, mais il est impossible de formuler ici une panacée qui supplée à l'intelligence et à l'expérience du constructeur. La commission maintient du reste que les écoles de la ville de Paris, conçues et dirigées sur les données qui précèdent, doivent être réalisées à des prix très raisonnables et même relativement faibles, surtout si l'administration veut entrer dans la voie des forfaits par natures d'ouvrages, qui ne laisse pas de porte ouverte à l'entraînement.

## NOMINATIONS

M. C. Moyaux est nommé inspecteur des bâtiments civils;

M. de Béthune, chef du bureau des travaux d'architecture à la préfecture de la Seine, est nommé officier de l'Instruction publique.

Sont nommés officiers d'académie :

MM. Guillaumeron (Georges), peintre-décorateur;

Legrand (Henri), sous-inspecteur des travaux de la Sorbonne;

Asseline, vérificateur des travaux de la Sorbonne;

Harant, vérificateur des travaux de la Sorbonne;

Billières (Henry), commis principal à la

direction des travaux d'architecture de la ville de Paris;

Oberlé (Arthur), entrepreneur de travaux publics;

Demierre (David), employé à l'agence des travaux de la Sorbonne.

## NOUVELLES

### ÉTRANGER

**Construction d'un nouveau port.** — Une compagnie anglaise aurait, paraît-il, été chargée de la construction d'un port à Nordenham, à l'embouchure du Weser. La Société obtiendrait, de plus, du gouvernement du grand-duché d'Oldenbourg, un contrat lui assurant l'exploitation du port pendant une période de cent cinquante ans.

### PARIS

**Agrandissement du magasin des Beaux-Arts.** — Le conseil municipal a décidé qu'il y avait lieu d'affecter à l'achèvement de l'aile en cours du musée des collections artistiques de la ville de Paris, jusqu'à concurrence de 31,000 francs un reliquat disponible.

Les œuvres d'art installées dans les salles d'exposition du musée des collections artistiques de la ville de Paris, notamment les tableaux et les tapisseries anciennes, ne pourront à l'avenir être retirées du musée sans autorisation spéciale de la 4<sup>e</sup> commission du Conseil municipal.

**Constructions scolaires.** — Le Conseil municipal a autorisé l'administration à prélever sur les fonds d'emprunt pour constructions les dépenses suivantes :

- 1<sup>o</sup> Groupe scolaire rue Balagny, 224,152 fr.
- 2<sup>o</sup> Ecole maternelle rue de Tourtille (installation provisoire), 9,200 francs.
- 3<sup>o</sup> Écoles du boulevard de l'Hôpital (installation provisoire rue Rubens et Véronèse), 26,687 francs.
- 4<sup>o</sup> École enfantine cité Guénot, 180 fr. 25.
- 5<sup>o</sup> Installation définitive de l'école professionnelle de jeunes filles, rue de Poitou, 80,000 francs.
- 6<sup>o</sup> Translation rue des Martyrs, de l'école maternelle de la rue Clauzel et construction d'une école supérieure de jeunes filles, 600,000 francs.
- 7<sup>o</sup> Agrandissement de l'école maternelle de la rue de Sambre-et-Meuse; modifications dans l'aménagement des écoles de garçons et de filles de la même rue; construction d'une école maternelle-enfantine et d'une école de filles rue Vicq-d'Azir, 500,000 francs.
- 8<sup>o</sup> Agrandissement de l'école maternelle et de l'école de filles rue Darboy, 100,000 fr.
- 9<sup>o</sup> Agrandissement de l'internat des pupilles de l'avenue Philippe-Auguste : Terrain, 88,276 francs; Construction, 200,000 francs.
- 10<sup>o</sup> Agrandissement de l'école maternelle rue Éliisa-Lemonnier, 36,912 fr. 07.
- 11<sup>o</sup> Construction d'un nouvel immeuble pour la translation de l'école Boulle, 600,000 francs.
- 12<sup>o</sup> Création d'un gymnase municipal ru Huyghens, 120,000 francs.
- 13<sup>o</sup> Reconstruction de l'école J.-B. Say, 1,000,000 francs.

14<sup>o</sup> Agrandissement de l'école maternelle rue Championnet, 63,628 francs.

15<sup>o</sup> Reconstruction de l'école professionnelle de jeunes filles rue Ganneron, 250,000 francs.

16<sup>o</sup> Construction d'un nouvel immeuble sur un terrain municipal pour la translation de l'école professionnelle de jeunes filles rue Bouret, 260,000 francs.

17<sup>o</sup> Agrandissement de l'école Diderot, 109,865 fr. 79.

18<sup>o</sup> Reconstruction des écoles de garçons et de filles, 104, rue de Belleville, et 354, rue des Pyrénées, 400,000 francs.

19<sup>o</sup> Installation de nouvelles salles de dessin dans l'école de la rue de la Mare, 34,569 fr. 28.

20<sup>o</sup> Agrandissement des écoles rue de l'Ouest, 84,500 francs.

21<sup>o</sup> Translation de l'école de filles de la rue Fontaine dans un immeuble rue Chaptal, et construction d'une école enfantine; Achat du terrain, 127,500 francs;

Constructions, 350,000 francs.

22<sup>o</sup> Etablissement d'une école de filles rue Béranger, 5,115,570 francs.

L'administration est invitée à ne procéder à l'exécution des opérations qu'autant que les plans, devis et cahiers des charges auront été approuvés par le Conseil municipal et à exiger de ses architectes qu'ils se renferment strictement dans la limite des crédits alloués.

L'Administration est également invitée à présenter au plus tôt au Conseil un projet étudié d'emploi de la réserve de 8,831,836 f. 43 des fonds d'emprunt pour constructions scolaires. Ce projet sera basé sur les indications fournies par la 4<sup>e</sup> Commission, sur les projets déposés en séance par divers membres du Conseil et sur les renseignements particuliers que l'administration possède elle-même.

**Série de prix.** — La Chambre syndicale de peinture nous communique deux lettres, adressées à la société centrale des architectes pour protester contre la nouvelle série de prix. Nous croyons inutile de les résumer, nous publierons seulement l'avis suivant :

Nous avons, Monsieur, au nom de notre chambre syndicale et de notre corporation, l'honneur de vous informer que, maintenant les motifs exposés dans les lettres ci-dessus et en présence du préjudice énorme que nous causerait l'adoption du tarif de 1889, nous continuerons à établir nos mémoires sur la série de la Société centrale, *Édition 1887*.

Certains d'avance que vous apprécierez le bien fondé de notre revendication, nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Chambre syndicale des entrepreneurs de peinture du département de la Seine.

*Le Président, HOUPE; Le vice-président-trésorier, LEMORO; Le Rapporteur, PUPIL; Le Syndic, CANCALON; Le Secrétaire, BELOT.*

*Le Gérant : P. PLANAT.*

**VENTES ET ADJUDICATIONS**

**TERRAINS** à bâtir, terrains avec constructions et terres pour jardins marais et de culture, sur Arcueil, Montrouge, Gentilly et Bagneux. A vendre par adjudication en 60 lots, en l'ét. de M<sup>e</sup> Thomas, not., 83, route d'Orléans. Montrouge. C. de 35<sup>m</sup> à 7,000<sup>m</sup>. M<sup>2</sup> à pr. de 70 f. à 15,700 f.

**ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE.** — Les examens pour l'admission à l'École Spéciale d'architecture auront lieu les 24, 25 et 26 Octobre prochain. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 20 Octobre 1889, au siège de l'École, 136 Boulevard Montparnasse, Paris.

**OFFRES ET DEMANDES**

UN inspecteur de travaux venant de conduire un chantier à l'Exposition demande emploi similaire ou de dessinateur chez architecte ou entrepreneur. Bonnes références. S'ad. au bureau du Journal.

**A CÉDER**

**Cabinet d'architecte** en province donnant par an vingt mille francs d'honoraires. Inutile de se présenter si l'on ne dispose pas de quinze mille francs comptant. S'adresser au bureau du journal.

**PRODUITS INDUSTRIELS POUR LE BATIMENT**

Commission. — Représentation

**GUILLAUME HAMELIN**

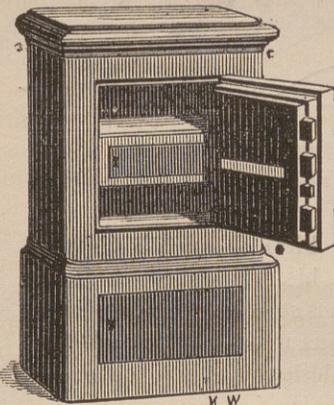
150, boulevard Magenta.

PARIS

Se met à la disposition de MM. les Constructeurs, Architectes ou Entrepreneurs, pour leur procurer tous les articles du bâtiment dans les meilleures conditions.

Envoi gratuit, sur demande, de renseignements, tarifs, albums et dessins de toutes fabrications.

**COFFRES-FORTS PETITJEAN**  
INCOMBUSTIBLES. INCROCHETABLES



93, rue de Richelieu, 93.

131, boulevard Sébastopol, 131.

PARIS

**VITRERIE D'ART**  
**HYALOCHROMIE** Décoration du verre par un nouveau procédé d'application et de cuisson des couleurs vitrifiables.  
**ENGELMANN ET AMAND DURAND**  
222, boul. v. Saint-Germain. — Paris.

**FLUATATION**

POUR LE  
**DURCISSEMENT ET L'INALTÉRABILITÉ**  
**DES PIERRES CALCAIRES**

**ÉCONOMIE DE 60 p. 100**

Sur la construction par l'emploi des pierres communes rendues plus belles et plus durables que les roches. — Restauration. Remise en état des constructions détériorées.

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS  
**FAURE & KESSLER, à Clermont-Ferrand.**  
Suc. à Paris, 15, av. de l'Opéra, et 16, r. d'Argenteuil

**PAUL CHALET**

60, rue Dombasle, 60

USINE A VAPEUR

**CHARPENTES BOIS ET FER**

ENTREPRENEUR

DE LA  
**Ville de Paris, de l'Etat**  
**Assistance publique.**

**SERRURERIE ET MENUISERIE**

Escaliers en fer, brev. s. g. d. g.

Rampes en fer, brev. s. g. d. g.

**HANGARS ÉCONOMIQUES**

**TÉLÉPHONE**

**CARREAUX DE PLATRE**

FORAGES ET SONDAGES DE PUIITS

**BLANCHARD, ENTREPRENEUR**

8, rue Julienne et 41, boul. Arago, Paris.

**C<sup>ie</sup> DE ST-GOBAIN, CHAUNY ET CIREY**

SIEGE SOCIAL :  
9, rue Ste-Oécille,  
PARIS.



FONDATION :  
Octobre 1665.

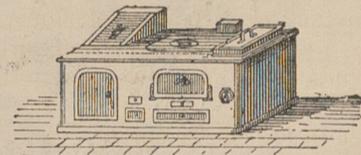
**GLACES DE MIROITERIE ET DE VITRAGE**  
**VERRES A RELIEFS POUR TOITURES**  
**DALLES PAVÉS ET MOULAGES**

**INSTALLATION DE CUISINES**

FOURNEAUX — ROTISSERIES

LAVERIES

Maisons et Châteaux  
Hôtels et Restaurants  
Hospices. — Collèges



**DELAROCHE AINÉ**

22, Rue Bertrand, 22

PARIS

Envoi Franco de Catalogues.

**SOCIÉTÉ DES CHAUX HYDRAULIQUES ET CIMENTS DE L'AUBE**

Chaux hydrauliques du Seilley (marque Kleine); de Saint-Bernard (marque Convert et Maugras), à Ville-sous-La-Ferté (Aube); de Mussy-sur-Seine (Aube); des Côtes-d'Alun (Haute-Marne); de Bonix (Côte-d'Or) etc., etc. Plombs carrés, marques déposées

SIÈGE SOCIAL  
A TROYES

**PORTLAND**

MAISON A PARIS

26, rue du Maroc

Diplôme d'honneur, Méd. d'or, Vermeil et Argent. — Fabrique de carreaux mosaïque en ciment.

**FAIENCERIES DE CREIL & MONTEREAU**

61, FAUBOURG POISSONNIÈRE, A PARIS

FAIENCES FINES EN TOUS GENRES, BLANCHES, IMPRIMÉES OU DÉCORÉES  
CUVETTES ET APPAREILS POUR WATER-CLOSETS ET POUR MEURLES DE TOILETTE  
PLAQUES, BOUTONS DE PORTE, CYLINDRES POUR PILES, FILTRES, ETC.

**CARREAUX POUR REVÈTEMENTS**

Pour tous renseignements s'adresser : 61, faubourg Poissonnière.

**VITRAUX**

D'ART

RELIGIEUX

DE

TOUS STYLES

COMMISSION

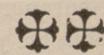
**H. CHABIN**

PEINTRE VERRIER

PARIS. — 230, BOULEVARD RASPAIL. — PARIS.

TRAVAUX EXÉCUTÉS A PARIS

ÉGLISES SAINT-SULPICE, SAINT-LEU, IMMACULÉE-CONCEPTION, SAINT-FRANÇOIS  
DE SALES, SAINT-EUGÈNE, SAINT-JEAN-BAPTISTE DE GRENELLE



**VITRAUX**

D'APARTEMENTS

ANCIENS

ET

MODERNES

EXPORTATION

LIBRAIRIE DE LA CONSTRUCTION MODERNE

DUJARDIN et C<sup>o</sup>, Editeurs

PARIS. — 17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS

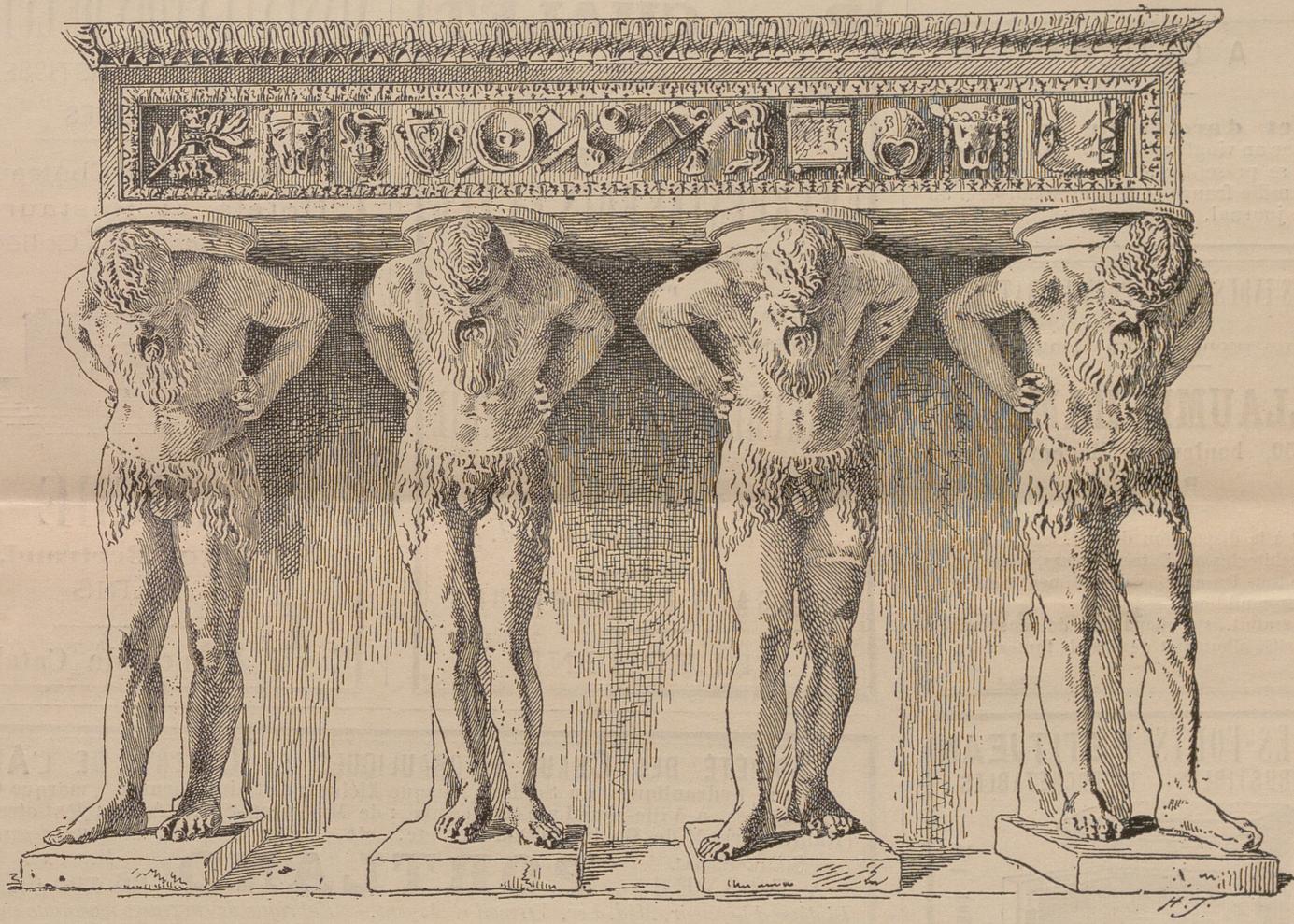
# ENCYCLOPÉDIE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION

Publiée sous la direction de M. P. PLANAT

Six forts volumes grand in-8°

Comprenant 600 planches hors texte et 4,000 dessins

Prix de l'ouvrage complet 300 fr. (Etranger 348 fr.)



Vol. II. — Pl. LXI. — Atlantes du Théâtre de Bacchus.

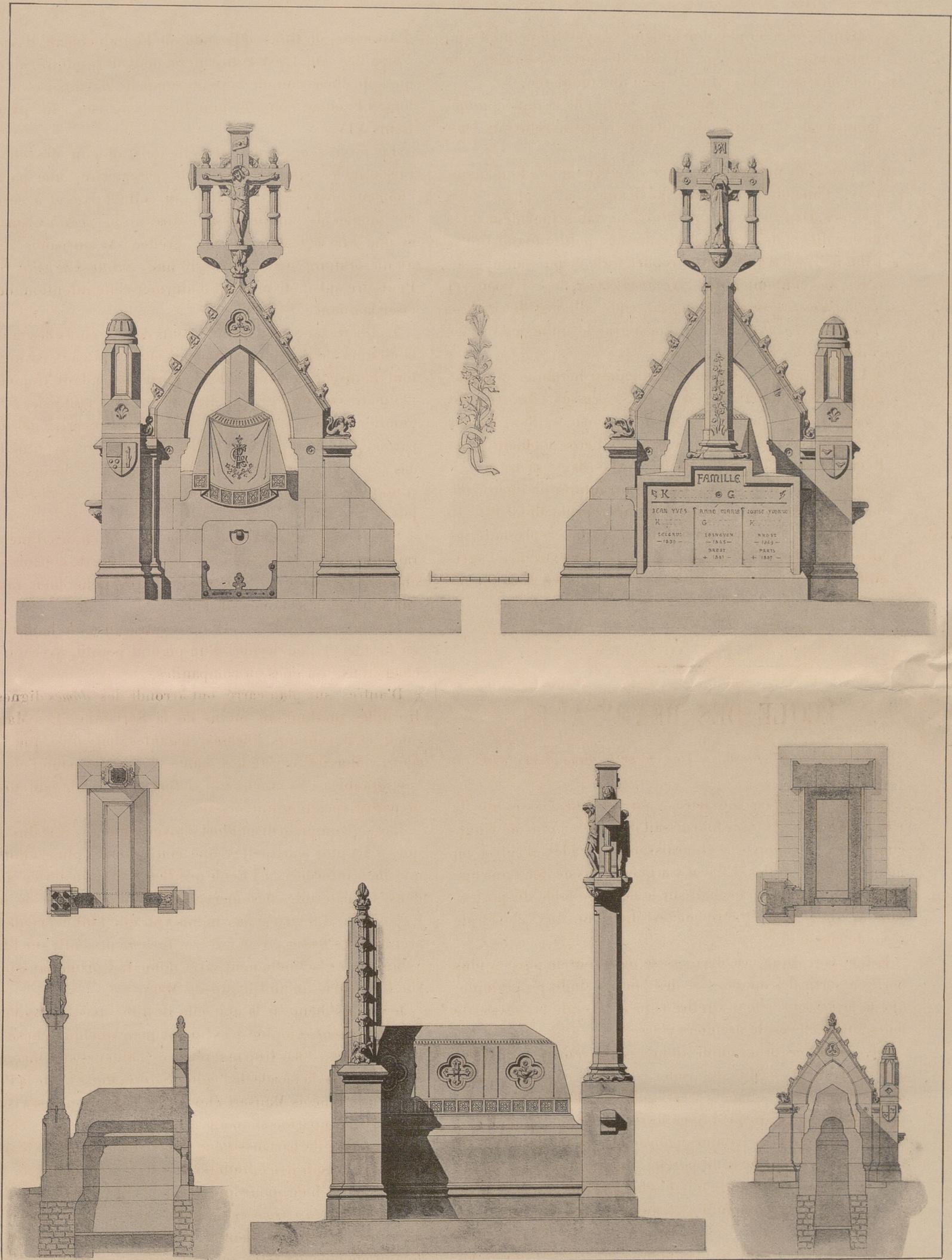
Un tel ouvrage est en quelque sorte le livre par excellence qui devra figurer dans toute bibliothèque d'architecte. A lui seul il résume et condense un vaste ensemble de connaissances artistiques, techniques, historiques et juridiques disséminées d'habitude dans de nombreuses publications, ou qui même n'ont jamais été mises sous les yeux du public.

Pour approcher autant que possible de la perfection dans une aussi vaste conception, nous nous sommes adressés à de nombreux collaborateurs, et nous avons demandé à chacun d'eux les études que nous désignaient ses recherches et ses travaux antérieurs.

Toutes les branches de l'architecture et de la construction sont représentées par des hommes d'une compétence indiscutable. On remarquera que pour les études de l'art dans les pays étrangers nous nous sommes adressés à des nationaux qui ont sous les yeux le thème même de leurs articles.

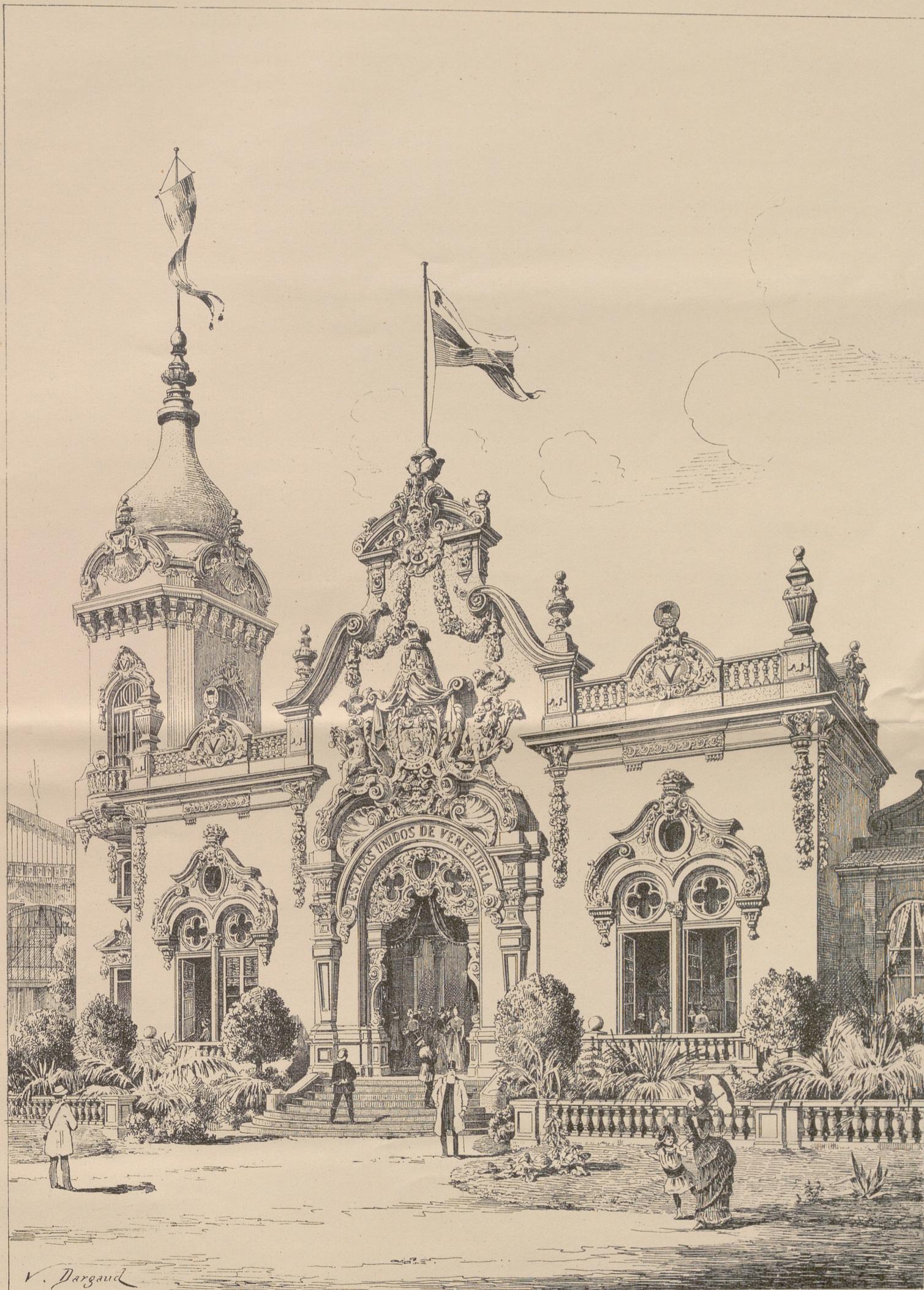
Quant à la forme adoptée pour présenter au lecteur ces multiples études, la voici résumée en deux mots : beaucoup de documents, sous forme très concise, d'un maniement commode et expéditif, accompagnés de très nombreux dessins, puisque le dessin est le document parlant par excellence et dispense de longues et inutiles descriptions.

La publication par fascicules permet à l'architecte de lire une livraison en attendant l'apparition de la suivante. Nous disons *lire*, car il ne s'agit pas ici d'un dictionnaire sec et aride, mais d'une Encyclopédie, où chaque article forme une étude d'ensemble, un chapitre complet.

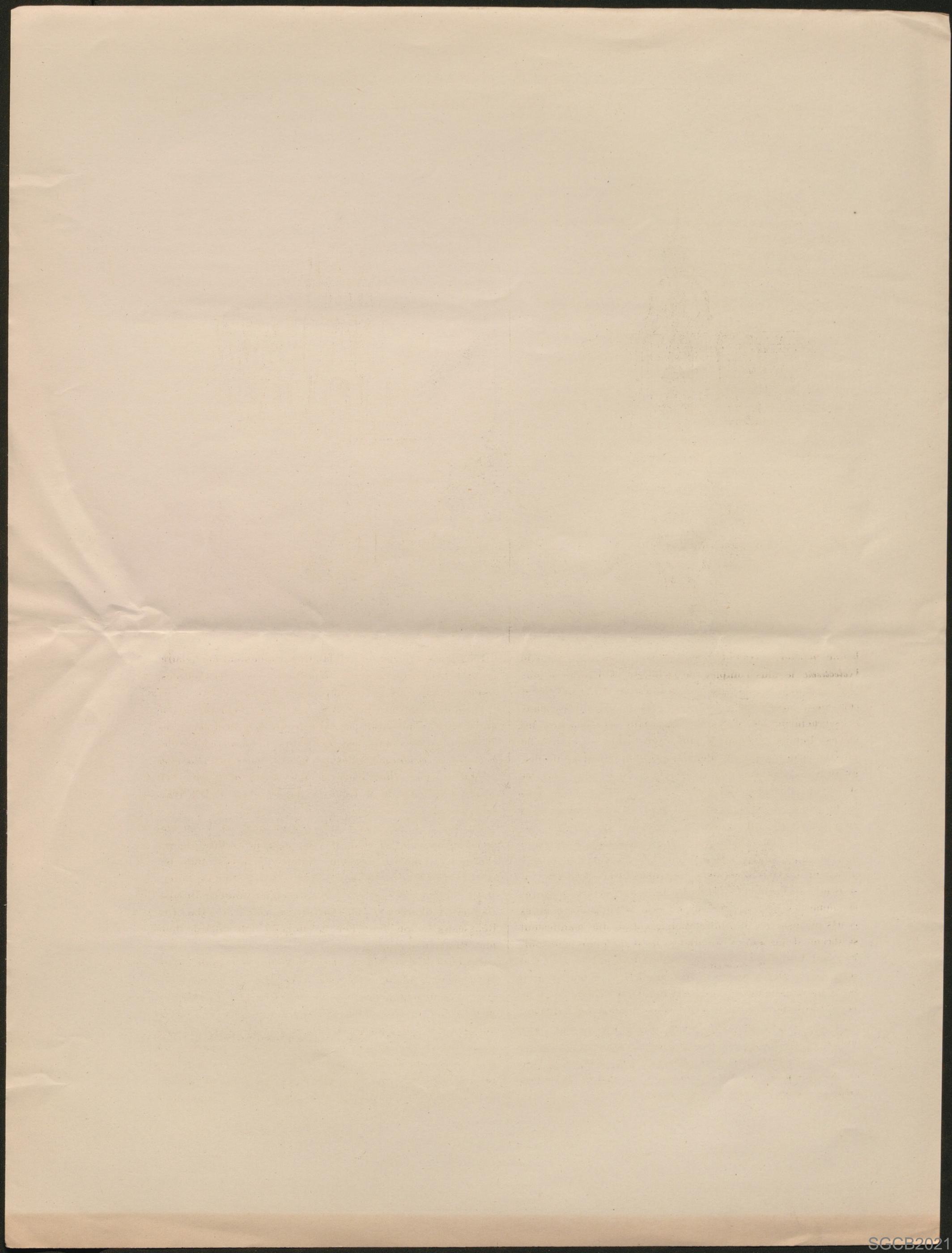


SALON DE 1889 — UN TOMBEAU — ARCH. M MAYEUX





EXPOSITION UNIVERSELLE  
PAVILLON DU VENEZUELA - ARCH. M. PAULIN



## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

### Bains de mer de l'Océan.

Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 33 jours.

Pendant la saison des bains de mer, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, il est délivré, à la gare de Paris (quai d'Austerlitz), des billets aller et retour de toutes classes, réduits de 40 %, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-André-des-Eaux. — Pornichet. — Escoubac-la-Baule. — Le Pouliguen. — Batz. — Le Croisic. — Guérande. — Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz). — Plouharnel-Carnac. — Saint-Pierre-Quiberon. — Quiberon. — Lorient (Port-Louis, Larmor). — Quimperlé (Pouldu). — Concarneau. — Quimper (Bénodet, Fouesnant, Beg-Meil). — Pont-l'Abbé (Langoz). — Douarnenez. — Chateaulin (Pentrey, Crozon-Morgat).

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les stations au delà d'Auray vers Landerneau, Quiberon, Concarneau et Douarnenez, aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois, soit à l'aller, soit au retour, pendant 48 heures, à Nantes.

Admission des voyageurs de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> classes dans les trains express 9<sup>e</sup> et 29.

Le train express n<sup>o</sup> 3, partant de Paris (Gare d'Orléans) à 11 h. 20 matin, prend les voyageurs de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes munis de billets de

bains de mer à destination des desdites stations.

Le train express n<sup>o</sup> 29, partant de Paris (Gare d'Orléans) à 8 h. 45 soir, prend les voyageurs de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes porteurs desdits billets de bains de mer.

Délivrance des billets à la gare du chemin de fer d'Orléans, quai d'Austerlitz; au bureau, 8, rue de Londres, ainsi qu'à tous les autres bureaux succursales de la Compagnie d'Orléans.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, deux nouveaux trains rapides de luxe quotidiens, composés exclusivement de voitures-salons et d'un restaurant, circulent entre Paris et Bordeaux.

A l'aller, le départ de Paris a lieu à 3 h. 25 du soir, le passage avec arrêts à Orléans à 4 h. 58, à Tours, à 6 h. 35, à Poitiers à 8 h. 20, à Angoulême à 9 h. 39 et l'arrivée à Bordeaux à 11 h. 69 soir.

Au retour, le départ de Bordeaux-Saint-Jean a lieu à 3 h. 24 soir, le passage avec arrêts à Angoulême à 5 h. 29, à Poitiers à 7 h. 10, à Tours à 8 h. 25, à Orléans à 10 h. 7 et l'arrivée à Paris à 11 h. 59 soir.

Les voyageurs qui utilisent ce train ont à payer, pour les relations entre Paris et les gares du réseau d'Orléans, en outre du prix d'un billet de 1<sup>re</sup> classe pour leur destination, un supplément de 7 fr. 50 par place pour un parcours inférieur à 300 kilom. et de 12 fr. 50 pour un parcours de 300 kilom. et au-dessus.

## CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

### Voyages d'excursion

Avec itinéraires tracés d'avance au gré des voyageurs.

### Billets individuels et collectifs

Il est délivré pendant toute l'année des billets individuels et collectifs à prix réduits de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, pour des voyages d'excursion sur l'un

ou plusieurs des réseaux de Paris-Lyon-Méditerranée, de l'Est, de l'Etat, du Midi, du Nord, d'Orléans et de l'Ouest.

Les itinéraires sont établis par les voyageurs eux-mêmes et doivent ramener ces derniers à leur point de départ.

Les prix des billets individuels offrent des réductions variant de 20 à 60 0/0 suivant la longueur du parcours.

Pour les billets collectifs, cette réduction s'augmente de 10 0/0 pour la 3<sup>e</sup> personne et de 25 0/0 pour la 4<sup>me</sup>, ainsi que pour chaque personne au-delà de la 4<sup>me</sup>.

Les enfants de 3 à 7 ans paient la moitié du prix payé par les grandes personnes.

La validité des billets est de 30 jours pour des parcours inférieurs à 1,500 kilomètres; 45 jours pour des parcours de 1,500 à 3,000 kilomètres; 60 jours pour les parcours supérieurs à 3,000 kilomètres. Faculté de prolongation de 3 périodes de 10 jours chacune moyennant 10 0/0 de supplément par chaque période de prolongation.

Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire. Les demandes de billets doivent être faites 5 jours au moins avant celui du départ et être accompagnées d'une consignation de 10 francs.

### Exposition universelle de Paris de 1889.

Extension de la validité, des billets d'aller et retour.

Pour faciliter la visite de Paris et de l'Exposition universelle, la Compagnie P.-L.-M. a décidé qu'à partir du 21 juin 1889 et pendant toute la durée de l'Exposition, la validité des billets d'aller et retour de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, à prix réduits, délivrés pour Paris par toutes les gares du réseau, serait fixée comme suit :

Jusqu'à 200 kilomètres, 4 jours; de 201 à 300, 6; 301 à 400, 8; 401 à 500, 10; 501 à 700, 12; 701 à 900, 14.

Au-dessus de 900 kilomètres, 15 jours.

Non compris le jour du départ.

Cette validité peut être prolongée deux fois de moitié (les fractions de jour comptant pour un jour), moyennant le paiement chaque fois d'un supplément de 10 0/0.

# NOUVEAU SYSTEME

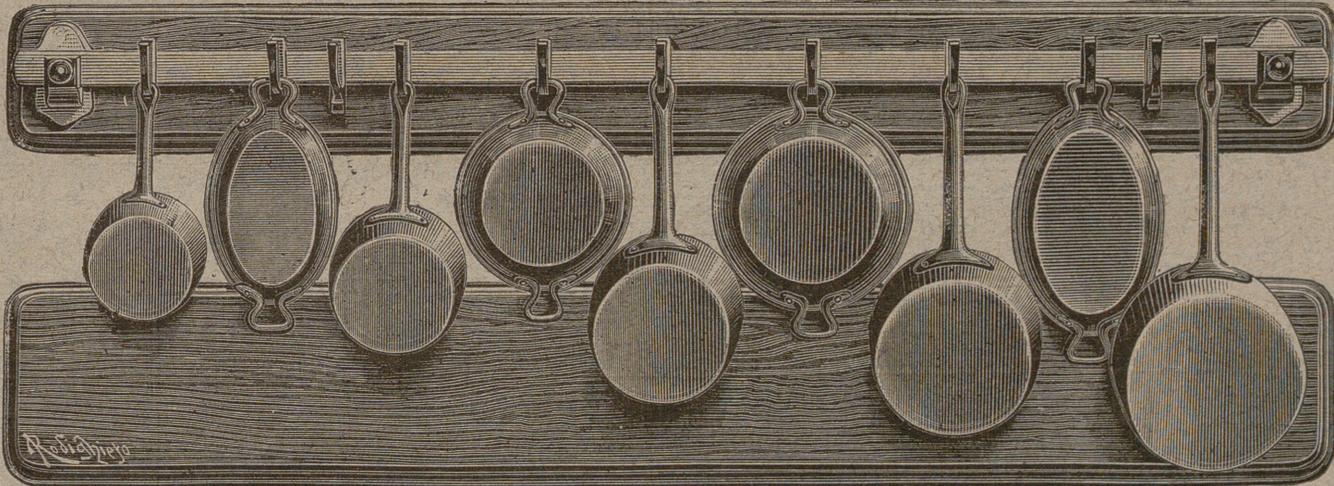
## POUR SUSPENDRE LES USTENSILES DE CUISINES

Ce nouveau système d'une grande simplicité, qui se compose d'une *Tringle* fixée sur des *Supports* et sur laquelle coulisent des *Crochets* mobiles que l'on peut distancer à volonté et suivant les besoins, offre l'avantage de supprimer l'emploi des clous, lesquels, indépendamment de la difficulté plus ou moins grande qu'ils présentent, en général, pour les poser solidement et proprement, et de l'incommodité qu'ils offrent toutes les fois que l'on désire modifier l'emplacement des ustensiles, ont encore le désavantage de laisser des traces de dégradations assez difficiles à faire disparaître.

Avec ce nouveau mode d'installation on peut augmenter le nombre des objets à suspendre sans aucun inconvénient.

Cet article se recommande tout spécialement pour l'installation des cuisines par la *solidité*, la *commodité* et l'*aspect décoratif* qu'il présente. La pose et l'entretien ne sont d'aucune difficulté.

### SPÉCIMEN D'UNE INSTALLATION



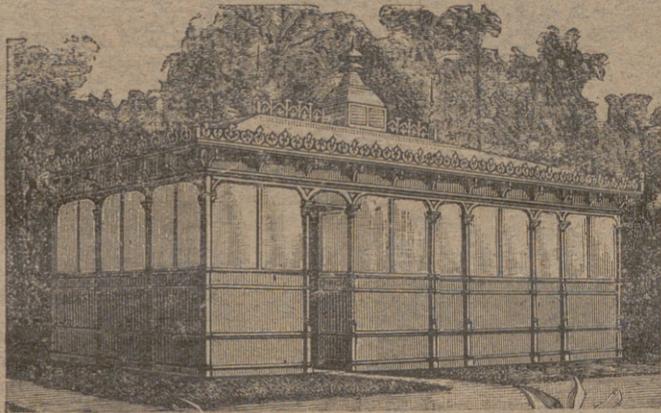
Envoi du tarif sur demande.

TÉLÉPHONE

Ce système s'applique également avec avantages pour les *Porte-Manteaux*, *Vitrines*, *Étalages*, *Galeries de tableaux*, *Expositions*, etc., et en général, pour tous les objets susceptibles de se suspendre.

**MICHEL & DUHAMEL, 42, rue Servan, (Près la rue du Chemin Vert) PARIS.**

VUE D'UN DES  
**CHALETS DE NÉCESSITÉ**  
 DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889  
 CONSTRUITS ET AMÉNAGÉS EXCLUSIVEMENT PAR LA MAISON  
**DOULTON ET C<sup>ie</sup>**



**DOULTON ET C<sup>ie</sup>** INGÉNIEURS  
 CONSTRUCTEURS  
 CONSTRUCTION DE CHALETS EN BOIS, FER ET FONTE  
 Plans et devis sur demande pour travaux en Province  
 ou à l'étranger

FABRICANTS D'APPAREILS SANITAIRES  
**POUR LE TOUT A L'ÉGOUT**  
*Envoi franco du tarif complet*

BUREAUX ET SALLES D'EXPOSITION :  
 RUE DE PARADIS, 6

USINE ET BUREAUX DES ÉTUDES :  
 BOULEVARD BESSIÈRES, 63.

**PARIS**

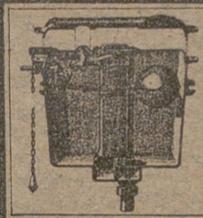
ASSAINISSEMENT  
**R. LE GARREC N.C.**

Fabrique spéciale de ROBINETTERIE et APPAREILS pour le Bâtiment

8, Rue des Francs-Bourgeois, Paris

MÉDAILLE D'OR, PARIS 1885

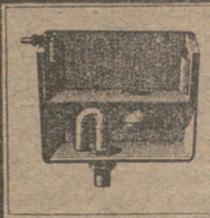
RÉSERVOIR DE CHASSE  
 A TIRAGE



SYPHONS DE TOUTES  
 FORMES  
 ET DIMENSIONS



RÉSERVOIR DE CHASSE  
 AUTOMATIQUE



SYPHONS DE TOUTES  
 FORMES  
 ET DIMENSIONS



APPAREILS complets et de toutes sortes pour Cabinets  
 et pour Lieux communs allant directement à l'égout

Tous mes APPAREILS d'assainissement sont  
 garantis 10 années, ils sont reconnus bien supérieurs  
 aux autres systèmes, et ils coûtent beaucoup moins.

Envoi franco sur demande de l'ALBUM complet

**TÉLÉPHONE**

**CARRELAGES & PAVAGES. — A. DEFRANCE & Cie.**

4 MÉDAILLES D'OR  
 1 DIPLOME D'HONNEUR  
 DEPUIS 1884

A Pont-St-Maxence (Oise).

*Demander album et prospectus.*

4 MÉDAILLES D'OR  
 1 DIPLOME D'HONNEUR  
 DEPUIS 1884

**BILLARDS ET BILLARDS-TABLES**

E. GUÉRET, 53, r. de Lancry, Paris.

**CH. MILDE FILS ET C<sup>ie</sup>** ENTREPRENRS, CONSTRRS, ELECTRICIENS  
 26, rue Laugier, Paris (Les Ternes)

1882, Diplômes d'honneur. LA PLUS IMPORTANTE MAISON DE CETTE INDUSTRIE. 1885, Hors concours. Membre du Jury.

ENTREPRENEURS DE L'ÉTAT, DU SÉNAT DE L'HOTEL DE VILLE DE PARIS, DES PALAIS NATIONAUX, DES MINISTÈRES,  
 DES CHEMINS DE FER, DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889. ETC., ETC.

SEULS CONCESSIONNAIRES DE TOUS LES TRAVAUX DE PARATONNERRES DE LA VILLE DE PARIS

SONNERIES ÉLECTRIQUES

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

PARATONNERRES GRENET

LE PORTE-VOIX ÉLECTRIQUE

2 MÉDAILLES

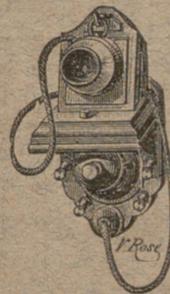
OR

BARCELONE ET  
 BRUXELLES

Accordées spécialement

pour les

Téléphones MILDE



S'adaptant sur les réseaux  
 de sonnerie existant sans  
 augmentation de fil ni de  
 piles

Le poste sans sonnerie :

**20 fr.**

Plus de 10,000 postes  
 Milde sont en fonction  
 actuellement.

Renseignements, devis, dessins gratuits à Paris et en Province sur demande. — Envoi franco des brochures et catalogues illustrés.  
 La maison envoie en Province sur demande un Ingénieur ou un représentant pour examiner les travaux et traiter sur place.

AGENCEMENTS DE MAGASINS, BUREAUX, ADMINISTRATIONS

**VOILLEREAU**

MAISON SPÉCIALE EXISTANT DEPUIS 1840

Maisons de vente supprimées. — Adresse unique : 18, IMPASSE GAUDFLET. (Rue Oberkampf). — PARIS. — TÉLÉPHONE, BUREAU D